

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN LETTRES

OFFERTE CONJOINTEMENT PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI,

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

ET L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

PAR PASCALE BRISSON-LESSARD

EN/QUÊTE DE LA VÉRITÉ

TÉMOIGNAGE ET TRAUMA DANS LE JOUR OÙ JE N'ÉTAIS PAS LÀ

D'HÉLÈNE CIXOUS

JUIN 2013

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Mme Anne Martine Parent, professeure au département des Arts et Lettres de l'Université du Québec à Chicoutimi. Grâce à elle, j'ai pu découvrir des merveilles et trouver ma voie dans le vaste champ des études littéraires. De plus, elle a su voir tout le potentiel en moi dès mon entrée au baccalauréat et m'a transmis tous les outils nécessaires pour l'exploiter de la meilleure façon, ce dont je lui serai toujours reconnaissante.

Je suis aussi très reconnaissante envers Mme Cynthia Harvey, directrice de l'Unité d'enseignement en lettres, qui a remué ciel et terre pour que je puisse déposer ce mémoire dans les délais espérés.

Je remercie également mes parents, lesquels ont toujours su m'appuyer dans mon cheminement, m'encourager et m'écouter dans les moments difficiles. Sans eux, je ne serais pas la personne que je suis aujourd'hui.

Enfin, je tiens à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) pour son appui financier grandement apprécié lors de ma première année de maîtrise.

RÉSUMÉ

Hélène Cixous publie en 2000 *Le jour où je n'étais pas là*, le texte autobiographique qui sera au cœur de mon mémoire. Dans ce récit paru près de quarante ans après les événements, l'auteure-narratrice¹ tente de percer le secret des circonstances de la mort de son fils trisomique, Georges, qui a été abandonné à sa grand-mère et à son oncle dès le moment où il atteignit quatre kilos et demi.

Dans mon mémoire, il s'agira d'étudier l'événement traumatique et le témoignage de façon à démontrer que la vérité sur la mort de l'enfant, tant recherchée par l'auteure-narratrice, est lacunaire et difficilement accessible. Je veux prouver que, malgré la multiplicité des témoignages présents dans *Le jour où je n'étais pas là*, la stricte vérité est inatteignable pour celle qui la recherche, c'est-à-dire l'auteure-narratrice. En ce sens, une part de doute restera toujours présente puisque le seul qui pourrait témoigner de l'exacte vérité, et ce, malgré sa naïveté et son handicap, c'est Georges, l'enfant décédé, le vrai témoin de l'événement.

Afin de bien traiter des différents aspects énoncés ci-haut, je ferai appel aux théories du trauma et du témoignage. Les ouvrages de Cathy Caruth, *Trauma: Explorations in Memory* et *Unclaimed Experience. Trauma, Narrative, and History*, ainsi que l'article d'Anne Martine Parent, «Trauma, témoignage et récit : la déroute du sens», me permettront d'aborder l'événement traumatique. En ce qui concerne le témoignage, l'ouvrage de Dori Laub et de Shoshana Felman, *Testimony. Crises of Witnessing in Literature, Psychoanalysis and History*, sera au cœur de mon argumentation. J'utiliserais également le texte de Jacques Derrida, *Demeure. Maurice Blanchot*, afin de traiter de cette question. Les ouvrages de Laub et de Felman ainsi que de Derrida sont également ceux qui me permettront d'étudier la question de la vérité dans *Le jour où je n'étais pas là*.

¹ En raison du pacte autobiographique (Philippe Lejeune) qui se crée à la lecture du récit, je préférerais l'utilisation du terme « auteure-narratrice » plutôt que celui de « narratrice ».

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
RÉSUMÉ	v
NOTE PRÉLIMINAIRE	1
INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 1 : ÉVÉNEMENT TRAUMATIQUE ET HANTISE DU SUJET.....	9
1.1. Trauma.....	10
1.1.1 Étymologie du terme	10
1.1.2 Freud : la névrose traumatique	11
1.1.3 Trouble de stress post-traumatique	12
1.2 Hantise et spectralité	16
1.2.1 Un temps hors de ses gonds.....	16
1.2.2 La présence de l'autre en soi.....	18
1.2.3 Définition.....	19
1.3 L'événement insaisissable et ses répercussions	19
1.3.1 L'« arrivée-départ ».....	20
1.3.2 La mort de l'enfant : événement traumatique ?	22
1.3.3 Les spectres hantant	24

1.3.4 Sujets hantés, sujets hantant.....	30
CHAPITRE 2 : LE TÉMOIGNAGE.....	37
2.1 Témoigner.....	38
2.1.1 Le témoignage : mise en récit du choc psychique	38
2.1.2 La nécessité d'un témoin	43
2.1.3 Pour la réussite du témoignage	45
2.1.4 Témoin absent	49
2.1.5 Nécessaire organisation du récit	50
2.2. Le témoin	52
2.2.1 Distinguer les différents types de témoins.....	52
2.3 Une structure à trois voix.....	57
2.3.1 Détails d'une structure complexe.....	58
2.3.2 Énonciation : un « je » polyphonique.....	61
CHAPITRE 3 : EN/QUÊTE DE LA VÉRITÉ	65
3.1 Le témoignage : vérité ou fiction ?.....	66
3.1.1 La présence de fiction.....	66
3.1.2 Parjure, mensonge, simulacre et dissimulation.....	68
3.1.3 Les secrets d'Ève.....	72
3.2 Vérité historique et vérité psychique.....	75
3.2.1 La vérité, toute la vérité.....	79
3.3 L'unicité du témoin, un élément essentiel du témoignage	81
CONCLUSION	85
ANNEXE 1	89

ANNEXE 2	95
BIBLIOGRAPHIE	97

NOTE PRÉLIMINAIRE

Je préférerai le terme « trisomique » (et ses variations) à celui de « mongolien » dans mon argumentation. Néanmoins, ce dernier ne pourra pas être éliminé puisqu'il est celui utilisé par l'auteure-narratrice du *Jour où je n'étais pas là*.

INTRODUCTION

« Dans notre monde, la mort d'un enfant, ou une autre mort aussi cruelle, est devenue une chose oubliée dans notre vie de tous les jours, au point qu'il faille expressément la raconter sous forme de récit. » - Yuko Tsushima

La Seconde Guerre mondiale aura amené son lot de témoignages sur les traumas. Plusieurs rescapés des camps de concentration ont ressenti le besoin d'exprimer ou d'écrire ce qu'ils ont vécu, témoignant ainsi de leur trauma. Ces récits ont engendré de nombreux questionnements, notamment quant à la vérité du témoignage, ainsi qu'une certaine reconfiguration de l'espace littéraire qui a vu apparaître plusieurs variantes de l'écriture de soi, plus particulièrement au tournant des années quatre-vingt. Avec leurs récits de filiation, leurs témoignages ou leurs récits autobiographiques, Marguerite Duras, Nathalie Sarraute, Hélène Cixous et Annie Ernaux, entre autres, ont contribué à cette reconfiguration qui a dû laisser davantage d'espace à l'écriture de soi, ce qui a suscité de nombreux débats critiques sur ces pratiques. La question de l'énonciation a certainement fait couler beaucoup d'encre, qui est « je » ? étant l'une des questions les plus fréquemment discutées.

L'intérêt pour l'écriture de soi ne semble pas avoir diminué puisqu'encore aujourd'hui, plusieurs récits et témoignages se trouvent sur les tablettes de nos librairies. Annie Ernaux, écrivaine fondamentale pour le genre, Camille Laurens et Philippe Forest, pour ne nommer qu'eux, figurent parmi ces écrivains contemporains qui témoignent d'événements marquants, d'événements qui ont traumatisé, qu'ils soient personnels ou collectifs. Ce qu'ils ont en commun : la perte et le deuil d'un enfant. Ernaux raconte, dans *L'événement* (Gallimard, 2000), son avortement, Laurens la mort subite de son nourrisson dans *Philippe* (P.O.L., 1995), tandis que Forest, dans *L'enfant éternel* (Gallimard, 1997) et *Toute la nuit* (Gallimard, 1999), fait le récit du cancer de sa fille, maladie à laquelle elle ne survit pas.

Hélène Cixous, écrivaine française née en 1937 en Algérie, fait également partie de ces parents qui ont souffert la perte d'un enfant, ce qu'elle raconte dans le texte autobiographique au cœur de ce mémoire, *Le jour où je n'étais pas là*, publié aux éditions Galilée en 2000. Dans ce récit paru près de quarante ans après les événements, l'auteure-narratrice tente de percer le secret des circonstances de la mort de son fils trisomique, Georges, lequel a été abandonné à sa grand-mère, Ève, et à son oncle (dont le prénom est inconnu) dès le moment où il atteignit quatre kilos et demi. Ainsi, l'auteure-narratrice est plongée dans un passé douloureux, marqué par l'abandon et la mort de son premier-né, passé qu'elle n'a jamais vraiment souhaité réveiller puisque c'est seulement « [a]u terme d'un combat contre [elle]-même et qu'[elle] per[d] [qu'elle] fini[t] par écrire un livre qu'[elle] ne voulai[t] *surtout-pas-écrire* » (2000 : 31).

Le jour où je n'étais pas là n'est pas un simple témoignage, un simple récit d'un événement traumatisant. Il ne contient pas un mais bien trois témoignages distincts, ceux de l'auteure-narratrice, de sa mère et de son frère. Malgré la présence de plusieurs témoins (la mère et le frère de l'auteure-narratrice) lors du décès de l'enfant trisomique, je démontrerai que la vérité du témoignage demeure lacunaire et inaccessible en raison du lien étroit qu'entretient le témoignage avec la possibilité du mensonge, de la fiction et du parjure. Jamais l'auteure-narratrice ne pourra affirmer avec certitude « voilà ce qui s'est produit », se fier complètement aux témoignages de sa mère et de son frère. Jamais elle n'aura accès à la stricte vérité concernant les circonstances du décès de son fils. Elle doit donc avoir foi en les témoignages de sa mère et de son frère, en ce qu'ils considèrent être la vérité sur ce qui s'est produit.

Afin d'en venir à cette conclusion, j'étudierai, en premier lieu, les notions de trauma et de hantise. Pour ce faire, je ferai appel aux théories sur le trauma de Sigmund Freud, Cathy Caruth, Dori Laub et Shoshana Felman. Jacques Derrida, quant à lui, me servira d'appui théorique pour étudier la hantise avec son *Spectres de Marx*. Plus précisément, après avoir posé les assises théoriques, il s'agira de tenter de cerner le ou les événement(s) traumatisant(s) au cœur de la hantise de l'auteure-narratrice, de sa mère et de son frère. Si, de prime abord, la mort de Georges semble être l'événement traumatisant, je démontrerai qu'en fait, l'expérience traumatisante est difficile à cerner et que tous ne sont pas nécessairement hantés par le même événement.

Le chapitre deux sera quant à lui consacré à l'étude du témoignage. Il sera question de l'importance de la présence d'un témoin pour recevoir le récit du témoin ainsi que des différents types de témoins. Ces bases théoriques me permettront de décortiquer le récit de Cixous, lequel contient en lui-même trois témoignages donc trois témoignaires et trois témoins.

Enfin, le troisième chapitre abordera la question de la vérité. Prenant principalement appui sur *Demeure. Maurice Blanchot* de Jacques Derrida, ce chapitre démontrera, comme j'ai déjà mentionné, que le témoignage a toujours partie liée avec le parjure, le mensonge, la fiction. De plus, je ferai une distinction essentielle entre la vérité historique et la vérité « psychique » ou vérité du témoignage pour arriver à la conclusion qu'une part de doute restera toujours présente pour l'auteure-narratrice quant à la vérité sur la mort de son enfant et que seule la foi prêtée aux témoignages de sa mère et de son frère permettra d'atténuer ce doute.

Mon mémoire de maîtrise contribuera donc à enrichir le discours critique sur *Le jour où je n'étais pas là*. Si quelques articles, majoritairement anglophones, ont été écrits en lien avec la perte de Georges, davantage ont abordé la question de l'identité dans les œuvres de Cixous ou la notion d'écriture. Notons également qu'une thèse de doctorat a étudié la mémoire de/dans la fiction d'Hélène Cixous (Mann-Morlet, 2003). En ce sens, malgré la présence d'un certain appareil critique sur *Le jour où je n'étais pas là*, en abordant le trauma, le témoignage et la question de vérité, je contribue à alimenter le

discours sur le récit de l'écrivaine française née en Algérie, récit dont la richesse d'éléments à étudier me semble intarissable.

CHAPITRE I :

ÉVÉNEMENT TRAUMATIQUE ET HANTISE DU SUJET

Un événement, c'est ce qui arrive ; c'est un aboutissement, une fin, quelque chose qui advient. Dans la langue courante, on donne au mot "événement" le sens de catastrophe, de tragédie, de désastre, le sens de ce qui survient, de ce qui apparaît tout à coup, soudainement. De la sorte, on comprend aussi "l'événement" comme ce qui représente une épreuve, un imprévu, ce qui vient déranger le cours régulier des choses, ce qui surprend, fait désordre. L'événement, en ce sens, constitue une interruption de l'existence, une rupture, un advenir qui met fin à un certain temps. (Delvaux, 2005 : 116)

Le jour où je n'étais pas là met en scène deux événements qui représentent une épreuve venant bousculer la vie de l'auteure-narratrice. Il s'agit non seulement de la naissance d'un enfant trisomique, mais également de la mort de celui-ci. Même près de quarante ans après les événements, l'auteure-narratrice n'arrive pas à se libérer de l'emprise de son fils sur elle, lui qui « se coule [en elle] avec sa modestie congénitale » (2000 : 45). Dans le présent chapitre, je démontrerai que le type d'événement tragique, catastrophique, que mentionne Martine Delvaux dans la citation qui ouvre le chapitre est responsable, chez le sujet qui le vit, d'un choc psychique dont découle une hantise. Il s'agira d'abord d'étudier la notion de trauma en faisant appel à certains théoriciens dont font partie Sigmund Freud et Cathy Caruth. Je réfléchirai ensuite sur la question de la hantise et de la

spectralité avec comme principal appui Jacques Derrida et son essai, *Spectres de Marx*. Enfin, à l'aide de ces notions, seront analysés les événements traumatisques et la hantise des personnages du récit d'Hélène Cixous au cœur de ce mémoire.

1.1. Trauma

1.1.1 Étymologie du terme

Dans *Unclaimed Experience*, Cathy Caruth dresse l'étymologie du terme « trauma ». D'origine grecque, il signifie avant tout « blessure » et faisait initialement référence aux blessures physiques. Avec l'arrivée de la médecine moderne et de la psychiatrie, un nouveau sens est ajouté au vocable grec, notamment grâce aux travaux de Sigmund Freud. Désormais, « le terme *trauma* peut être compris non pas comme une blessure infligée au corps, mais comme une blessure de l'esprit » (Caruth, 1996 : 3, ma traduction, tel quel dans le texte)², une blessure psychique. Si, en médecine, « trauma » désigne la blessure physique comme la blessure psychique, dans le présent mémoire, je retiendrai seulement la définition psychanalytique, c'est-à-dire que pour moi, « "trauma [s'applique] à l'effet produit par [l']événement [traumatique] *chez* le sujet et plus spécifiquement dans le domaine psychique" » (Rousseau-Dujardin citée par Parent, 2006a : 126, tel quel dans le texte).

² “[...] the term *trauma* is understood as a wound inflicted not upon the body but upon the mind.”

1.1.2 Freud : la névrose traumatique

Pionnier de la psychanalyse, Freud s'intéresse d'abord au trauma par le biais des névroses, névroses dont découle l'hystérie. Il découvre rapidement que l'hystérie proviendrait d'un traumatisme de nature sexuelle dont les souvenirs semblent inaccessibles à celle qui en a vécu l'expérience, traumatisme qui est à l'origine de différents phénomènes tels que les cauchemars répétitifs. Cependant, pour des raisons incertaines, entre autres parce que la quantité de femmes hystériques aurait supposé un trop grand nombre de crimes sexuels dans la société (Parent, 2006 : 127-128), le psychanalyste abandonne son hypothèse selon laquelle ce sont des traumatismes sexuels qui sont à l'origine du développement des symptômes de l'hystérie.

La Première Guerre mondiale pousse néanmoins le psychanalyste à s'intéresser à nouveau à la question des névroses. C'est ainsi qu'il découvre que les chocs psychiques ne sont pas tous liés à un traumatisme de nature sexuelle. Il étudie alors ce qu'il nomme la névrose traumatique dont les symptômes s'apparentent énormément à ceux qu'il avait associés à l'hystérie : cauchemars, perte de mémoire, perte de la parole, etc. Il se rend compte, comme l'indique Cathy Caruth dans *Unclaimed Experience. Trauma, Narrative and History*, qu'un « trauma psychique ne survient pas en relation à la réaction du corps face à une menace de mort infligée à travers une lésion corporelle ; une blessure physique, note Freud, "fonctionne comme une règle *contre* le développement d'une névrose" »

(Caruth, 1996 : 60, ma traduction, tel quel dans le texte)³. Si la blessure physique qui menace la vie du sujet n'est pas ce qui cause la névrose traumatique, quelle source a-t-elle donc ? Caruth répond à cette question en affirmant que « ce qui cause le trauma, alors, c'est un choc qui semble fonctionner exactement comme une menace de blessure corporelle, mais qui, en fait, est une fissure dans l'expérience du temps du psychisme » (Caruth, 1996 : 61, ma traduction)⁴. Ce qu'il faut comprendre c'est que « l'événement est survenu alors que le sujet n'y était pas préparé » (Parent, 2006b : 130). Ainsi, l'esprit n'a pas été en mesure de reconnaître la menace à temps et de se défendre contre les stimuli générés par le choc traumatique, empêchant conséquemment le sujet de l'assimiler. Le sujet est donc contraint à revivre le trauma encore et encore par le biais, notamment, de cauchemars⁵. Il est alors aux prises avec une compulsion de répétition et doit faire face à la fois à la nécessité et à l'impossibilité d'atteindre le cœur de l'événement traumatique qui lui échappe.

1.1.3 Trouble de stress post-traumatique

À l'instar de Freud après la Première Guerre mondiale, de plus en plus de médecins étudient la santé psychologique de vétérans souffrant du « shell shock » – ou « choc des tranchées » –, lequel deviendra, avec le temps, ce qu'on appelle le trouble de stress post-traumatique (TSPT).

³ “trauma does not occur in strict correspondence to the body's experience of a life threat, that is, through the wounding of the body; a bodily injury, Freud notes, in fact “works as a rule *against* the development of a neurosis” ”

⁴ ”What causes, trauma, then, is a shock that appears to work very much like a bodily threat but is in fact a break in the mind's experience of time”

⁵ Il est nécessaire de spécifier que Freud considérait les cauchemars comme un élément de résolution du trauma. Or, dans les recherches plus récentes, ils sont plutôt considérés comme des manifestations du trauma qui n'aident en rien le sujet à se défaire de son trauma. À ce sujet, voir Parent, 2006a: 130-136.

La définition initiale du TSPT est abondamment discutée. Néanmoins, Cathy Caruth explique qu'un certain nombre de caractéristiques sont communes à plusieurs descriptions du trouble :

Même si la définition précise du trouble de stress post-traumatique est contestée, la plupart des descriptions s'entendent généralement sur le fait qu'il y a une réponse, d'ordinaire différée, à un événement ou à une série d'événements désastreux, réponse qui prend la forme de symptômes intrusifs répétitifs, tels que des hallucinations, des rêves, des pensées ou des comportements découlant de l'événement, accompagnés d'une torpeur qui peut avoir commencé pendant ou après l'expérience, ainsi que d'une sensibilité accrue et des comportements d'évitement par rapport aux stimuli associés à l'événement. (Caruth, 1995 : 4, cité et traduit par Anne Martine Parent, 2006b : 115)⁶

La théoricienne américaine n'adhère pas complètement à cette définition avancée par les spécialistes, définition qui, selon elle, « dément un fait particulier : la pathologie ne peut pas être définie ni par l'événement lui-même – qui peut être ou non catastrophique, et peut ne pas traumatiser chacun de la même façon – ni en termes de *déformation* de l'événement » (Caruth, 1995 : 4, ma traduction, tel quel dans le texte)⁷. Le trouble de stress post-traumatique se définit plutôt par

la structure de l'expérience [...]. L'événement n'est pas assimilé ou vécu complètement au moment où il se produit, mais seulement de manière différée, par son *emprise* répétée sur celui qui en fait l'expérience. Être traumatisé, c'est précisément être possédé par

⁶ “While the precise definition of post-traumatic stress disorder is contested, most descriptions generally agree that there is a response, sometimes delayed, to an overwhelming event or events, which takes the form of repeated, intrusive hallucinations, dreams, thoughts of behaviors stemming from the event, along with numbing that may have begun during or after the experience, and possibly also increased arousal to (and avoidance of) stimuli recalling the event.”

⁷ “This simple definition belies a very particular fact: the pathology cannot be defined either by the event itself-which may or may not be catastrophic, and may not traumatize everyone equally-nor can it be defined in terms of a *distortion* of the event”.

une image ou un événement. (Caruth, 1995 : 4-5, cité et traduit par Parent, 2006b : 115, tel quel dans le texte)⁸

Ainsi, et c'est là un aspect fondamental du trauma, c'est l'effet sur le sujet qui est au cœur du trauma et non l'événement lui-même. Le sujet est habité par l'événement traumatique, lequel revient après-coup contre sa volonté, souvent de manière littérale et incomplète. Les rêves, les souvenirs et les hallucinations représentent différentes manifestations du trauma sur le sujet, manifestations qu'il ne peut contrôler et par lesquelles il est possédé. Conséquemment, « le sujet n'est pas en maîtrise par rapport à son expérience traumatique ; c'est le trauma qui, plutôt, le possède », qui « [le] fait agir et [le] fait parler » (Parent, 2006b : 116). C'est donc dire que le sujet est continuellement hanté par l'événement traumatique et qu'il n'arrive pas à le saisir, à le comprendre, de façon à y mettre un terme. En ce sens, comme l'affirme Dori Laub dans *Testimony. Crises of Witnessing in Literature, Psychoanalysis and History*,

Les survivants d'un trauma ne vivent pas avec des souvenirs du passé, mais avec un événement inachevable et inachevé, un événement qui n'a pas de fin, n'a atteint aucune conclusion et qui, par conséquent, se poursuit dans le présent des survivants. Le survivant, en effet, n'arrive pas vraiment à atteindre le cœur de sa réalité traumatique, ni à éviter le renouvellement persistant de son expérience, et demeure donc sous l'emprise du trauma et de ses répétitions. (Felman et Laub, 1992 : 69, cité et traduit par Parent, 2006b : 116)⁹

⁸ “the structure of its experience or reception: the event is not assimilated or experienced fully at the time, but only belatedly, in its repeated possession of the one who experiences it. To be traumatized is precisely to be possessed by an image or event.”

⁹ “Trauma survivors live not with memories of the past, but with an event that could not and did not proceed through to its completion, has no ending, attained no closure and therefore as far as its survivors are concerned, continues into the present and is current in every respect. The survivor, indeed, is not truly in touch either with the core of his traumatic reality or with the fatedness of its re-enactments, and thereby remains entrapped in both.”

Le trauma, « qui n'a ni début, ni fin, ni avant, ni pendant et ni après »¹⁰ (Felman et Laub, 1992 : 69, ma traduction), persiste donc indéfiniment chez le sujet et son emprise crée une brèche dans la réalité dite « normale » : « Le trauma fait irruption et divise le temps et l'espace, exile le sujet hors de la réalité "normale" pour le propulser dans la réalité du trauma. [...] [L]e trauma fait concurrence à la réalité, à la vie courante, et s'impose parfois comme plus réel » (Parent, 2006a : 135). Cet exil hors du réel explique bien pourquoi le sujet n'arrive que très difficilement à se sortir de l'emprise qu'a le trauma sur sa vie. Comme c'est le trauma lui-même qui devient la réalité du sujet, qui régit sa vie, il devient très difficile pour celui-ci de s'en sortir puisqu'il n'arrive pas « à atteindre le cœur de sa réalité traumatique ». Les repères habituels tels que le temps ou l'espace font défaut et n'arrivent plus à imposer leur réalité en vue de libérer le sujet de l'emprise du trauma, de transformer l'événement inachevé en simple souvenir¹¹. Tant et aussi longtemps qu'il refusera la mise en récit du trauma, qu'il n'attribuera pas un avant, un pendant et un après au choc psychique, le transformant ainsi en un véritable événement, en un événement (presqu')achevé, il n'arrivera pas à reprendre possession de sa vie, à se libérer de l'emprise du trauma.

¹⁰ "The trauma is thus an event that has no beginning, no ending, no before, no during and no after."

¹¹ Il importe de spécifier qu'avant la mise en récit du choc traumatique, l'événement n'existe pas en tant que tel. Afin d'éclairer la nuance, je fais ici appel à Anne Martine Parent qui explique que « [...] le psychisme ne peut intégrer un traumatisme majeur comme il le ferait pour un simple événement ; il est "paralysé" par le trauma et n'arrive pas à fonctionner normalement. C'est pourquoi l'événement traumatique n'existe pas en tant qu'événement, mais simplement en choc traumatique que le sujet subit et dont il est prisonnier. » (2006a : 24) Le choc ne se transforme en événement achevé (ou presqu'achevé, car le sujet ne se défait jamais totalement de son trauma) qu'au moment où il est mis en récit, acquérant ainsi une temporalité définie.

Ainsi, depuis l'élaboration de la théorie de l'hystérie de Freud jusqu'aux recherches modernes sur le trauma, il est possible de constater que plusieurs éléments sont essentiels au développement de cette névrose. Les recherches actuelles sur la question révèlent que le trauma se constitue à la fois d'une impossibilité pour le sujet à intégrer un événement traumatique au moment où il se produit ainsi que du retour persistant de ce trauma sous la forme de symptômes traumatiques, lesquels ne pourront être atténués qu'à l'aide du témoignage¹² ou d'une thérapie qui lui permet de témoigner.

1.2 Hantise et spectralité

L'un de ces symptômes traumatiques est la hantise. Il s'agira maintenant de voir quelles sont les principales caractéristiques de cette hantise inséparable du trauma avant de poursuivre, en fin de chapitre, avec l'analyse du récit de Cixous sous l'angle du trauma et de la hantise.

1.2.1 Un temps hors de ses gonds

Référence incontournable en ce qui concerne la hantise et la spectralité, Jacques Derrida souligne d'entrée de jeu dans *Spectres de Marx* l'aspect fondamental de la spectralité qui, à l'instar du choc psychique, « n'appartient plus au temps, si l'on entend sous ce nom l'enchaînement des présents modalisés (présent passé, présent actuel : "maintenant", présent futur) » (Derrida, 1993 : 17). Citant Shakespeare et son *Hamlet*, il décrète que « "The time is out of joint", le temps est désarticulé, démis, déboité, disloqué, le

¹² Il sera question en détail de la notion du témoignage dans le chapitre 2 de ce mémoire.

temps est détraqué, traqué et détraqué, *dérangé*, à la fois déréglé et fou. Le temps est hors de ses gonds, le temps est déporté, hors de lui-même, désajusté » (Derrida, 1993 : 42, tel quel dans le texte). Comme mentionné plus haut, le sujet traumatisé, hanté, ne vit pas dans le présent, dans la réalité « normale ». Il vit dans la réalité de l'événement traumatique qui ne cesse de revenir sous la forme de symptômes traumatiques. Dans certains cas, et c'est celui-ci qui m'intéresse plus particulièrement, c'est la mort elle-même qui revient hanter le sujet avec l'apparition, parfois non désirée, de parents, d'amis ou de connaissances décédés conséquemment à l'expérience traumatique. Ces morts qui reviennent, Derrida les appelle « spectres ». Le spectre (ou fantôme¹³), c'est celui qui n'est plus – ou qui n'est pas encore¹⁴ – dont « on ne saurait en contrôler les allées et venues parce qu'il commence par revenir » (Derrida, 1993 : 32). Les fantômes sont intempestifs, appartiennent à ce « temps hors de ses gonds ». Ils habitent le sujet hanté, qui, par conséquent, n'arrive pas à rejoindre le présent, reste dans la réalité imposée par le trauma et ses manifestations. En d'autres mots, le sujet habité par les spectres devient lui-même spectral. Par conséquent, la hantise qui l'habite se manifeste involontairement dans son discours et se transmet à d'autres sujets. Ross Chambers, dans *Untimely Interventions*, traite de cet aspect particulier de la hantise. Pour

¹³ Le terme « fantôme » sera ici utilisé comme synonyme de « spectre » et non au sens où l'entendent Nicolas Abraham et Maria Torok, c'est-à-dire comme un secret de famille qui se transmet de génération en génération (voir *L'écorce et le noyau*).

¹⁴ « Le propre du spectre, s'il y en a, c'est qu'on ne sait pas s'il témoigne en revenant d'un vivant passé ou d'un vivant futur » (Derrida, 1993 : 162). Certains spectres qui hantent un sujet appartiennent au futur, donc ne sont pas *encore*. De plus, le spectre représente « l'avenir, il est toujours à venir, il ne se présente que comme ce qui pourrait venir ou re-venir. » (Derrida, 1993 : 71, tel quel dans le texte) C'est pourquoi certains spectres n'existent pas encore.

lui, les témoins, les « auteurs de témoignages sont [...] des fantômes qui hantent parce qu'ils sont hantés » (Chambers, 2004 : xxv, ma traduction)¹⁵⁻¹⁶.

1.2.2 La présence de l'autre en soi

Les spectres témoignent donc d'une certaine présence de l'autre en soi. Dans certains cas, comme l'a relevé Jacques Derrida dans *Spectres de Marx*, certains sujets sont hantés par *plus d'un*. Ainsi, « avec la hantise, le sujet se fait le tombeau de ses morts, un mausolée vivant » (Parent, 2006a : 139). Il a en lui plusieurs fantômes dont il ne peut se séparer. En effet, comme le souligne Martine Delvaux dans *Histoires de fantômes*, « le fantôme ne disparaît jamais. Rien ne garantit son repos. Toujours, il nous hante, part et revient une fois, deux fois, trois fois comme dans un retour infini, une sur-vie perpétuelle » (Delvaux, 2005 : 16, tel quel dans le texte).

De la sorte, derrière chaque « je » hanté, il y a un « nous ». Chaque sujet porte en lui non seulement *la* mort, mais *les* morts. Cela témoigne d'une incapacité certaine du sujet à mettre un terme au trauma, à réussir son deuil, incapacité que Derrida considère paradoxalement comme une réussite. Puisqu'il faut accepter les spectres, puisqu'il faut les laisser nous hanter, « il ne faudrait jamais, nous dit-il, réussir un deuil, ou plutôt, le travail du deuil serait réussi dans la mesure où il aurait échoué, où l'autre n'aurait jamais été digéré [...] et demeurerait en nous, éternellement mort-vivant » (Delvaux, 2005 : 20). Dans

¹⁵ “testimonial writers are [...] ghosts who haunt because they are haunted”

¹⁶ S'il est trop tôt pour entrer dans les détails sur la question du témoin et du témoignage, seront abordés, en 1.3.4, les effets du sujet hanté hantant sur un récit.

une certaine mesure, pour Derrida, les morts ne meurent jamais. Il faut les laisser nous hanter, accepter de vivre avec eux.

1.2.3 Définition

À la lumière de ce qui a été dit sur la hantise, il est maintenant possible de forger une définition qui servira à l'analyse du récit d'Hélène Cixous. Comme le mentionne Ross Chambers dans *Untimely Interventions*, « la hantise [...] correspond à une expérience du trauma qui ne réussit pas à s'achever, mais qui continue à se répéter et à revenir, même quand elle devrait être "terminée" » (Chambers, 2004 : 190, ma traduction)¹⁷. La répétition et le retour en question se font par le biais des symptômes traumatiques. En ce sens, « la hantise, c'est la répétition traumatique par le biais d'images et de rêves récurrents, de flashback » (Parent, 2006a : 139). Le sujet est possédé par son trauma. Il n'arrive pas à s'en libérer. Si ce ne sont pas les images et les rêves récurrents qui reviennent posséder le sujet hanté, c'est un spectre qui ne cesse de faire son apparition, sans que le sujet ne l'ait nécessairement convoqué. Dans le cas qui m'intéresse, je retiendrai donc globalement que la hantise est la présence persistante de l'autre en soi en lien avec un choc psychique engendrant un trauma.

1.3 L'événement insaisissable et ses répercussions

Les deux personnages mis en scène dans *Le jour où je n'étais pas là* ainsi que l'auteure-narratrice sont sans contredit trois sujets hantés, trois sujets possédés par un

¹⁷ «hauntedness [...] corresponds to an experience of trauma as that which fails to end, but continues to repeat and to return, even when it is supposedly "over"»

trauma dont l'événement à son origine s'avère néanmoins insaisissable, très difficile à définir. Dans la présente partie, il s'agira de tenter de cerner l'événement traumatisant, ou plutôt les événements traumatisants, au cœur du récit et de mettre de l'avant les effets qu'ils entraînent chez le(s) sujet(s) qui les a(ont) vécus.

1.3.1 L'« arrivée-départ »

« Tout a commencé me semble-t-il pensé-je avec l'arrivée-départ de Georges mon fils le mort, un événement extraordinaire qui a précipité mon histoire hors de ses gonds... » (Cixous, 2002 : 55). Cette phrase, tirée de *Manhattan : lettres de la préhistoire*, texte publié deux ans après le récit à l'étude, fait de la vie (naissance, abandon, mort) de Georges, le fils trisomique de l'auteure-narratrice, un événement bouleversant pour celle-ci, un événement qui change le cours de sa vie, qui la projette dans une réalité autre : la réalité imposée par le trauma. L'« arrivée » de son enfant « inexact » dans le monde propulse l'auteure-narratrice hors d'elle-même, hors du temps modalisé tel que l'entend Derrida, ce que cet extrait du *Jour où je n'étais pas là* démontre bien :

Je vois la scène comme si j'étais moi-même dehors agglutinée au carreau de la fenêtre le nez écrasé sur la vitre la bouche arrondie par la curiosité. Je la vois. Elle, c'est moi qui ce jour-là vient de basculer hors de moi et plus question de rentrer dans la maison de moi d'où je viens de tomber. Le temps pivote et tombe. Il n'y a plus de passé. Le futur pas encore, reste une hésitation de présent mal attaché mal détaché suspendu au-dessus des deux lits le grand et le petit. (2000 : 52)

Cet extrait démontre que l'auteure-narratrice se retrouve étrangère à elle-même, ayant « bascul[é] hors d['elle] ». En d'autres mots, elle est déssubjectivée, elle perd son statut de sujet, devient l'ombre d'elle-même, ce qu'on remarque par l'autoreprésentation à

la troisième personne du singulier¹⁸. Elle est « témoin de sa propre débâcle, de sa propre perte comme sujet » (Agamben, [1999], 2003 : 114). Elle n'arrive plus à saisir la réalité, est dépassée par les événements. Le passé, le présent et le futur deviennent flous, indéfinis, insaisissables, ce qui souligne le dessaisissement de l'auteure-narratrice, sa désubjectivation, et, par conséquent, son trauma. En ce sens, l'arrivée sans véritable arrivée de ce premier enfant est un événement traumatisque, elle qui n'aurait jamais cru mettre au monde un fils ayant une maladie congénitale, événement qui se répercute dans l'ensemble de sa vie. Elle « adopt[e] *la fameuse ligne du mongolien* » (2000 : 112-113, tel quel dans le texte), continuant conséquemment de vivre dans un temps disloqué, « out of joint », en lequel elle n'a aucune emprise puisque son fils « n'a jamais cessé de se faire attendre » (2000 : 88), ne lui arrivant pas à sa naissance, ne lui arrivant toujours pas à sa mort. La vie (et la mort) de Georges est atemporelle, et cela, dès son arrivée au monde. Même né, il n'arrive pas à rejoindre le présent. Il a un retard, reste dans le passé et arrive toujours à rebours : « Mon fils ne m'arrivait pas lorsqu'il est advenu ni lui à moi ni moi à lui, il m'arrivait mais plus tard, déjà plus tard » (2000 : 160). Tous deux, donc, n'ont jamais réussi à se rejoindre, problématique que l'auteure-narratrice décrit comme étant leur fatalité : « s'agissant de mon fils j'ai toujours été indirecte et réciproquement, c'était notre fatalité » (2000 : 46). Ils n'arrivent pas à se rejoindre, à rejoindre le présent, restent dans un temps hors de ses gonds, dans « une vie de mongolien » (2000 : 109), ce qui témoigne, pour l'auteure-narratrice, de la nature traumatisque de l'« arrivée-départ » du garçon.

¹⁸ La subjectivité se caractérise par la capacité du sujet à dire « je ». Dès le moment où ce dernier n'arrive plus à le faire, il perd son statut de sujet, est traversé par un « flux » de désubjectivation qui peut s'observer notamment grâce à l'utilisation de la troisième personne du singulier pour parler de soi.

1.3.2 La mort de l'enfant : événement traumatique ?

Incapable de poursuivre cette vie « indirecte », l'auteure-narratrice remet l'enfant à sa mère, Ève, « y compris le sort la sortie suite et fin » (2000 : 47). La trisomie de Georges ainsi qu'une malformation cardiaque contribuent à écourter considérablement sa vie. Un jour, alors qu'Ève est sortie, il abandonne son combat et décède deux semaines avant la naissance de son frère, à l'âge d'« [u]n an et quinze jours environ » (2000 : 69). Le décès de l'enfant semble bouleversant pour Ève qui accepte mal d'avoir été abandonnée par l'enfant, de ne pas avoir été là au moment où la « vie » a commencé à lui échapper : « J'ai pensé qu'il allait mourir, dit ma mère (et elle ne dit rien de plus que ce qu'elle dit) mais ce n'était pas vivable. *Juste le jour où je n'étais pas là* » (2000 : 99).

Malgré toute la tristesse qu'Ève ressent face au décès de Georges, le trauma à l'origine de sa hantise n'est pas clairement représenté dans le récit. La lectrice¹⁹ ne peut que se questionner sur son origine, se demander si c'est la mort de Georges qui fait figure d'événement traumatisant. Ainsi, si Ève est indéniablement hantée par Georges de même que par les circonstances de sa mort (j'y reviendrai), il est cependant difficile d'affirmer que c'est la mort de l'enfant qui est à l'origine de sa hantise, que c'est ce qui a agi sur elle comme un choc psychique engendrant un trauma.

La même situation se présente pour le frère de l'auteure-narratrice, oncle du petit. Bien qu'il demeure hanté par le trisomique, et ce, plusieurs années après le décès de ce dernier, il est difficile de déterminer, à partir de ce que le texte offre, si la mort de l'enfant

¹⁹ Le féminin est utilisé à titre épicène.

est ce qui a eu sur lui un effet traumatisant. En tant que médecin, il a dû se plier aux ordres de sa mère qui exigeaient de ne pas traiter le petit, de le laisser mourir, de le laisser partir. Il a dû arrêter sa course contre la mort, a dû aller contre son réflexe de tout faire pour le sauver. En ce sens, plusieurs questions s'imposent au sujet de la nature du trauma à l'origine de la hantise du frère de l'auteure-narratrice : est-ce la mort de l'enfant qui est l'événement traumatisant ? Se pourrait-il que ce soit d'avoir dû arrêter toute tentative de sauvetage sachant

[qu']on ne peut pas imaginer la seringue, [qu']on ne peut pas imaginer la main [...] qui pose la seringue pleine de cedilamine [?] Ces instants ont lieu à l'abri de l'imagination humaine, au-dessus de la parole et au-delà du silence, à distance infinie de toute sachance. (2000 : 184)

Puisque ces moments restent inaccessibles à l'auteure-narratrice, puisqu'elle n'a seulement accès qu'à ce qui lui est raconté, puisque la lectrice n'a accès qu'à ce qui lui est raconté, il est alors difficile de déterminer quel est l'événement à l'origine de la hantise de l'oncle de Georges.

Quant à l'auteure-narratrice, étant absente au moment du décès, elle n'a pas accès directement à l'événement. Elle ne l'a pas vécu et « [s']aperçoi[t] que n'ayant jamais posé de questions [elle] ne sai[t] pas que l'enfant est mort : il a seulement changé d'absences » (2000 : 87). Même si elle était absente lors de l'événement, il n'en demeure pas moins qu'elle est hantée par son fils ainsi que par sa mort, une fois qu'elle se met sur les traces de ce qui s'est produit.

Ainsi, pour l'auteure-narratrice, et ce, même si elle est indéniablement hantée par la mort de son fils, c'est plutôt l'« arrivée-départ » de Georges qui est responsable de son trauma. Quant à Ève et à son fils, l'oncle de l'enfant, bien que le texte ne fournisse pas

toutes les réponses, c'est la mort de l'enfant trisomique qui *semble* être l'événement traumatique à la base de leur trauma, et ce, en raison de leur hantise respective.

1.3.3 Les spectres hantant

Même s'il est impossible d'affirmer hors de tout doute quel est l'événement au cœur du trauma et de la hantise des protagonistes, on constate que l'auteure-narratrice, son frère et sa mère sont néanmoins marqués par l'événement, marqués par Georges, qui les habite et ne les abandonne pas. Ils sont hantés par le spectre de l'enfant.

1.3.3.1 Ève

La mère de l'auteure-narratrice est indéniablement la plus hantée des trois personnages en scène dans *Le jour où je n'étais pas là*. En effet, Ève est envahie par les fantômes : celui d'Omi, sa mère, celui de Georges, son petit-fils et, enfin, ceux des femmes qui ont fréquenté La Clinique qu'elle tenait avec Georges son mari.

La hantise d'Ève, par rapport aux circonstances de la mort de Georges, est étroitement liée à celle qu'elle vit en lien avec le décès de sa mère, Omi. Elle ne peut pas raconter la vie et la mort de Georges sans raconter la mort de sa mère, sans raconter la culpabilité qu'elle ressent face à leurs morts difficiles. Dans chacun des cas, Ève a été confrontée à un dilemme : abréger les souffrances d'une vie dont la qualité est diminuée avant qu'elle ne le devienne davantage ou tout faire pour que la personne continue à vivre. Les décisions qu'elle a prises à ce sujet sont ce qui, même quarante ans plus tard,

continuent de la hanter, de l'habiter, de lui revenir²⁰. Sa constante culpabilité empêche les événements de devenir de simples souvenirs, d'appartenir au passé. Lorsque Omi lui demande de lui administrer « quelque chose », d'orchestrer sa mort tout en douceur, Ève ne passe pas à l'acte par manque de courage, par peur de se le faire reprocher. Cette décision la hante toujours lorsqu'elle en parle à sa fille plusieurs années plus tard. « [Elle] [s]e reproche encore [...] cette indécision impossible » (2000 : 75) qui aurait évité à Omi « deux chutes et deux opérations qui étaient tout à fait inutiles pour arriver au même but » (2000 : 78), la mort, de même qu'elle se reproche aussi de n'avoir rien fait pour écourter la vie de Georges alors qu'il était encore temps, alors qu'il avait encore une certaine qualité de vie, préférant ainsi l'adopter plutôt que de mettre fin à sa vie (2000 : 73). La culpabilité profondément ancrée en Ève révèle à quel point elle est toujours habitée par les événements, par sa décision, ses décisions, et qu'elle ne peut pas s'en libérer.

Au-delà de cette culpabilité qui la ronge, qui l'empêche de vivre complètement dans le présent, Ève manifeste de la hantise en parlant au présent de Georges et d'Omi, comme s'ils étaient toujours en vie alors qu'ils sont décédés. En effet, l'enfant continue à vivre, à s'imposer en elle, malgré elle puisqu'« il valait mieux qu'il meure » (2000 : 100). Or, il est toujours présent malgré sa mort et le changement de temps dans la narration le démontre bien :

Je ne sais pas s'il est conscient de son état. Est-ce qu'il se rend compte qu'il ne sait ni lire ni écrire ? Je ne pense pas qu'il ait un grand vocabulaire pour exprimer quoi que ce soit. Est-ce qu'il se rend compte qu'il ne peut rien faire sans l'aide de sa mère ? [...] Est-ce

²⁰ Je pourrais également ajouter que le dilemme qui s'impose à Ève avec la « vie » de Georges est une répétition de celui qu'elle avait concernant sa mère, que le trauma, dont l'événement à son cœur est insaisissable, lui a fait répéter inconsciemment la même chose avec son petit-fils.

qu'il attend le seul jour où je n'étais pas là, pour se mettre à mourir ? Est-ce qu'il est conscient qu'il vaut mieux mourir exactement quinze jours avant la naissance de l'enfant suivant, afin de disparaître au moment où on ne peut pas se permettre de ne penser qu'au mort ? (2000 : 101-102)

Ce changement de temps dans la narration est également présent lorsqu'Ève parle de sa mère. Elle décrit la scène comme si elle se passait au même moment, alors qu'elle appartient indéniablement au passé :

Il y a un fardeau qui dépasse mes forces, [dit Ève,] je m'approche du lit et j'entends les gémissements d'Omi, c'est un crime, entendre les gémissements de sa propre mère et ne pas les entendre est aussi un autre crime, et être dans sa chambre alors qu'elle n'est déjà plus présente [...] c'est aussi un crime[.] (2000 : 75)

Ainsi, même si la mort du petit et d'Omi appartiennent au passé, Ève ne peut s'empêcher d'en parler au présent – alors que l'entier du récit est généralement au passé – ce qui prouve à quel point elle est hantée par ces deux spectres. Par ailleurs, cela démontre qu'elle ne vit pas complètement hors de sa réalité traumatique, qu'elle n'arrive pas à vivre pleinement dans le présent, qu'une part d'elle reste dans le passé, au moment des morts d'Omi et de Georges.

Enfin, Ève est également hantée par les femmes ayant accouché à La Clinique. Elle refuse d'oublier davantage leurs histoires, continue de les laisser vivre en elle. Alors qu'elle aurait dû les oublier, les enfouir au plus profond d'elle, elle les garde avec elle, en elle, afin de mieux les faire vivre, afin que les sacrifices de ces femmes restent vivants et n'aient pas eu lieu sans raison. Ève parle de ces femmes à l'auteure-narratrice, ressent la nécessité de dire ses fantômes pour qu'ils continuent à exister alors qu'elle constate qu'elle a « déjà oublié des dizaines d'histoires, et [qu'il n'y a] plus personne pour se souvenir de toutes ces

femmes qui se battaient dans ce lieu unique La Clinique à jamais abandonnée » (2000 : 139-140), sauf elle. Ce qu'elle dit rappelle ce qu'affirme Derrida, dans *Spectres de Marx* : « [i]l faut parler *du* fantôme, voire *au* fantôme et *avec* lui » (Derrida, 1993 : 15, tel quel dans le texte). Si elle ne parle pas *au* et *avec* ses fantômes, elle parle néanmoins *des* fantômes, ce qui démontre parfaitement sa hantise.

Nous constatons alors que pour Ève, la hantise est étroitement liée à la culpabilité : culpabilité de ne pas avoir abrégé les souffrances d'Omi et de Georges et culpabilité d'avoir oublié tant d'histoires de femmes, oubli qui la hante et la force à raconter ce dont elle se souvient, même si cela dépasse ce que l'auteure-narratrice voulait savoir, c'est-à-dire les circonstances de la mort de l'enfant. Cette culpabilité qu'elle ressent empêche les fantômes de partir, retient les spectres, les prive du repos. Ross Chambers évoque cette absence de repos dans *Untimely Interventions* :

Les fantômes ne se reposent pas facilement [...]. La raison étant que leur présence signifie pour le vivant un sentiment d'injustice non réparée (et qui peut même être irréparable). Il semble toujours plus facile de laisser partir le fantôme que de réparer l'injustice – mais "semble" est le mot clef parce que les fantômes refusent le repos et l'immobilité pour la simple raison que la conscience de l'injustice, connue autrement comme de la culpabilité, habite le vivant et non le mort. (Chambers, 2004 : 195)²¹

Ainsi, tant et aussi longtemps qu'Ève ne se libérera pas de sa culpabilité, les fantômes continueront à l'habiter puisque la culpabilité empêche le sujet d'accomplir le travail du deuil, et, par conséquent, empêche les spectres de reposer en paix. Force est de

21 "Ghosts are not easily laid, however. The reason for this is that what their presence signifies is the sense the living have of an injustice that has gone unrepaired (and may indeed be irreparable). It always seems easier to lay the ghost than to repair the injustice – but "seems" is the operative word because ghosts ultimately refuses to lie down and be still, for the very reason that the consciousness of injustice, otherwise known as guilt, inhabits the living, not the dead."

constater que la présence des spectres de Georges, d’Omi et des femmes de La Clinique, la culpabilité ressentie face à eux, en plus de la temporalité disjointe de certains moments du récit d’Ève sont sans contredit des manifestations, des symptômes de sa hantise.

1.3.3.2 L'oncle de Georges

L'oncle de Georges présente lui aussi des manifestations de la hantise. Au contraire de sa mère qui est habitée par plusieurs fantômes, il ne semble cependant hanté que par l'enfant de sa sœur. Pour lui, Georges représente le frère ou la sœur que lui et la narratrice n'ont jamais eu et qu'ils n'ont pas cessé de chercher au cours de leur enfance (2000 : 91-92). Même après la mort de Georges, il continue d'être habité par lui, comme c'est le cas pour Ève et sa fille : « J'étais très attaché à ce gosse. Je ne le délaisse jamais » (2000 : 155). À l'instar de ce qui se produit avec Ève, l'utilisation du présent est une manifestation de la hantise du frère de l'auteure-narratrice et démontre qu'il est hanté par son neveu, qu'il n'arrive pas complètement à se sortir du passé. Il refuse de laisser aller le mort, le garde en lui, parle de lui comme s'il était toujours avec lui, comme s'il était toujours vivant. En ce sens, le « [j]e ne le délaisse jamais » exprime une continuité de la présence de Georges, même après sa mort. L'utilisation du présent montre qu'il persiste, même après le décès de l'enfant, à en prendre soin, à le faire vivre, ce qui illustre parfaitement sa hantise, la présence de l'autre en lui, ainsi que son incapacité de vivre entièrement dans le présent.

1.3.3.3 L'auteure-narratrice

Le dernier sujet hanté du *Jour où je n'étais pas là* est l'auteure-narratrice, et ce, bien qu'elle refuse longtemps d'accepter la présence de l'autre en elle, la présence de son fils en elle. Dès les premières pages, cette hantise, même si elle n'est pas encore nommée, est présente alors qu'elle tente d'« enfouir le souvenir d'une faute qui revient d'un lointain passé » (2000 : 9), faute qui, sans aucun doute, fait référence à l'abandon de son enfant trisomique et engendre une culpabilité certaine. Avant de le laisser venir vers elle, avant de tenir compte de sa présence parce qu'« [i]l faut aller vers le fils mort et cela prend du temps cela va dans [s]on cas jusqu'à prendre des dizaines d'années » (2000 : 46), l'auteure-narratrice ignore du mieux qu'elle le peut la présence de son fils le mort : « Je ne laissai même pas son nom palpiter sur mes lèvres. Mais le nom flottait en berne dans ma pensée, emblème d'une fatalité aux dents amères, comme le mouchoir ensouillé de deuil qu'une mère agite sur le quai de la gare » (2000 : 11-12). Ainsi, même si la mère refuse d'accepter la présence en elle de son fils trisomique décédé, Georges est en elle, s'impose à elle, ne la quitte pas, ce qu'il est possible de constater dans l'extrait suivant :

Je ne pense jamais à mon fils le mort, ai-je pensé[.] [...] Je ne pense jamais à mon fils le mort et cela n'est pas une exagération car même lorsqu'il passe par ma pensée ce n'est pas moi qui pense à lui, c'est lui qui se coule avec sa modestie congénitale dans un angle éloigné de la pièce où il finit par se dissiper sans que je sois venue vers lui. (2000 : 45)

Le fait qu'elle affirme ne jamais penser à son enfant défunt, que c'est plutôt lui qui s'impose à elle, démontre bien la hantise. Elle porte Georges en elle non pas parce qu'elle

pense à lui délibérément, mais parce qu'il s'immisce dans ses pensées et ne veut/peut²² pas la quitter. En plus, pour l'auteure-narratrice, « s'il est vrai qu'un de [ses] fils est décédé, il n'en est pas plus mort pour autant, il est plus vrai qu'[elle n'a] jamais eu ni perdu son fils aîné » (2000 : 64). Georges fait tout simplement partie d'elle, ce qu'elle affirme de son propre gré : « Ce qu'il en est de ce cas n'est ni reconnaissable ni pensable, ni séparable de moi. Il est rustique, il est mêlé à ma circulation, il est tressé à mes racines, oublié à ma mémoire » (2000 : 64-65). L'auteure-narratrice doit donc vivre avec le fantôme de son fils en elle, doit tenter d'accepter sa présence. Elle doit accepter sa hantise, accepter qu'elle ne peut pas s'en défaire et reste conséquemment prise dans le passé, sans réussir à rejoindre la réalité hors trauma, hors de la « vie du mongolien », cette vie dont le temps est hors de ses gonds.

1.3.4 Sujets hantés, sujets hantant

Dans *Histoires de fantômes*, Martine Delvaux évoque le pouvoir spectralisant des fantômes. Celle qui dit ou écrit les spectres construit par conséquent un récit lui-même hanté par les fantômes : « Les mots de ces auteures tissent des récits fantômes, fabriquent des textes hantés où, toujours, une absence, une rupture, vient spectraliser l'écriture et celle qui écrit » (Delvaux, 2005 : 10).

²² Souvenons-nous ce que dit Ross Chambers à ce sujet : « Les fantômes ne se reposent pas facilement [...]. La raison étant que leur présence signifie pour le vivant un sentiment d'injustice non réparée (et qui peut même être irréparable). Il semble toujours plus facile de laisser partir le fantôme que de réparer l'injustice – mais "semble" est le mot clef parce que les fantômes refusent le repos et l'immobilité pour la simple raison que la conscience de l'injustice, connue autrement comme de la culpabilité, habite le vivant et non le mort » (Chambers, 2004 : 195). Ainsi, à l'instar d'Ève, la culpabilité que l'auteure-narratrice ressent face à son fils l'empêche d'être libérée de son fantôme. Georges ne peut pas reposer en paix, retenu par le sentiment de faute que ressent sa mère.

Le récit d'Hélène Cixous ne fait pas exception. Puisqu'il met en scène des sujets hantés, puisque celle qui l'écrit est elle-même hantée, le récit est possédé par les fantômes, plus précisément par celui de Georges. La figure du chien à trois pattes, qui est présentée au début du texte, est une matérialisation de Georges et de sa maladie congénitale dans le récit, une métaphore de l'enfant. Ce chien, qui a été abandonné par son maître, l'auteure-narratrice le voit lors d'une promenade, un premier mai, jour de congé des gardiens de parcs, date qui revêt également une importance particulière puisqu'elle correspond à la date de naissance de son premier-né. Cette rencontre avec l'animal ébranle fortement l'auteure-narratrice, qui ne peut s'empêcher de faire des parallèles avec son propre enfant malade : «encore un chien que je n'ai pas sauvé » (2000 : 24). Les allusions au chien à trois pattes se retrouvent à plusieurs moments dans le récit et font directement référence à Georges et à sa famille et non à l'animal en tant que tel. Un réseau sémantique du chien à trois pattes se construit donc. Quelques extraits peuvent être cités : par exemple, l'auteure-narratrice qui se met à « japper au ciel en courant de gauche à droite à gauche et sautillant sur trois pattes et une fantôme » (2000 : 43), qui parle de « bébé boiteux » (2000 : 126), qui décrit sa mère comme étant aux abois (2000 : 139) et Georges comme un

chien à moitié enterré par les éternités jaunes, chien sublime minusculé au poil paille museau jaune levé vers le ciel mondial jaune safran, chien de profil docile à moitié pris dans le sable infini, chien de berceau lentement disputé par la vie et la mort, ocre chiot idiot ineffaçable entre l'infini de l'oubli et l'infini de la mémoire. (2000 : 150)

Il va sans dire que le récit et l'écriture, par l'image du chien à trois pattes qui fait écho à l'handicap de l'enfant, sont eux-mêmes hantés par un fantôme, celui de Georges.

De surcroît, tel qu'il a déjà été mentionné précédemment, la hantise est étroitement liée à une temporalité disjointe, désajustée. En ce sens, *Le jour où je n'étais pas là*, qui est construit chaotiquement d'un point de vue temporel, est lui-même hanté. Passé et présent se côtoient, sans jamais être dissociés. Le présent est le passé. Le passé devient le présent. Si, au début du texte, il y a un repère temporel, celui du premier mai 1999, la lectrice perd rapidement de vue toute notion de temps. Ainsi, elle ignore généralement à quelle époque se font les témoignages respectifs de la mère et du frère, bien que certains indices puissent lui donner une indication, notamment lorsque l'auteure-narratrice discute avec son frère : « À la façon dont mon frère passe de maman à tamère [sic], c'est à cela seul que l'on peut déceler les changements d'époque » (2000 : 184), ou lorsqu'elle ajoute des repères tels que « cinq ans plus tôt » (2000 : 161). Malgré tout, ces commentaires de l'auteure-narratrice n'apportent pas réellement de précision sur l'époque. Elle-même, par moments, ne semble pas distinguer totalement les temps du récit. De même, les témoignages, eux aussi, sont confus dans leur temporalité. En raison de l'absence de précisions temporelles, la mort d'Omi, celle de Georges, les femmes de La Clinique, tout semble se produire au même moment alors que certains événements, dans les faits, doivent avoir été séparés par plusieurs années.

Le long extrait du récit de Cixous reproduit dans l'annexe 1 est très représentatif de la temporalité particulière du *Jour où je n'étais pas là*. La lectrice est projetée à différentes époques sans préavis et doit déduire par elle-même à quel moment se produit la scène lue, ce qui n'est pas toujours possible.

D'un point de vue narratologique, la première partie de l'extrait²³ correspond à une pause. L'auteure-narratrice témoigne sans faire avancer le récit, sans faire avancer l'histoire. Il n'y a pas de progression dans l'histoire, si ce n'est que la lectrice apprend à quel âge Georges est décédé. Il est donc possible d'associer cette partie du récit au temps de l'écriture, c'est-à-dire quelque part en 1999.

Les choses changent cependant avec la partie deux. L'auteure-narratrice raconte comment elle a appris la mort de Georges, fait intervenir sa mère comme si la scène se déroulait au moment même où elle l'écrit, soit en 1999. La lectrice est donc propulsée dans le passé brusquement lorsque l'auteure-narratrice donne la parole à sa mère, passé qui, paradoxalement, est mis en scène au présent (« dit ma mère », « arrivant »), ce qui représente bien la temporalité disloquée du texte. Puis, tout aussi brusquement, trois phrases avant la fin du paragraphe, la lectrice retourne dans le présent de l'histoire, c'est-à-dire le premier mai 1999. Le déictique temporel qu'est « ce matin » renvoie sans contredit à cette date clé qui marque le début du récit et qui correspond non seulement au moment où l'auteure-narratrice rencontre le chien à trois pattes abandonné, mais également au moment où son fils vivant vient chercher le livret de famille, ce à quoi « le petit livre déchiqueté » de l'extrait fait référence.

La partie trois de l'annexe appartient, quant à elle, à un temps tout à fait indéfini. Il est impossible de déterminer à quel moment se situe la scène. Est-ce pendant le témoignage d'Ève, qui, lui-même, ne peut être situé dans le temps ? Est-ce que l'auteure-narratrice questionne sa mère alors qu'elle est en train d'écrire le récit ? À quand correspond le « des

²³ Pour les besoins de l'analyse, j'ai divisé l'extrait en six parties, lesquelles sont indiquées entre crochets comme suit : [Début partie x] [Fin partie x].

années après » ? La lectrice n'a aucun indice assez précis pour inscrire dans le temps cette partie de l'extrait, ce qui démontre à quel point le récit est construit chaotiquement d'un point de vue temporel, à quel point le passé fait partie du présent.

Il en va de même pour la « *Lettre à mon fils auquel je n'ai jamais écrit de lettre* », quatrième partie de l'extrait reproduit en annexe. Cette lettre, l'auteure-narratrice l'écrit peut-être au moment où elle apprend la mort de Georges; peut-être l'écrit-elle plutôt en mai 1999. Rien n'indique clairement à quel moment se situe l'écriture de la missive.

Avec la partie cinq de l'extrait, la lectrice retourne incontestablement dans le passé, mais à plusieurs moments dans le passé. Cette partie est tout bonnement un amalgame de diverses répliques énoncées à l'auteure-narratrice à travers les années. La première réplique, celle de la tante de l'auteure-narratrice, a vraisemblablement été dite quelque temps après la naissance de Georges. Néanmoins, rien n'indique si elle se situe avant ou après l'abandon de Georges par sa mère. Les deuxième et quatrième répliques, quant à elles, semblent plutôt appartenir au témoignage d'Ève, lequel, comme il a été dit à maintes reprises, ne peut être situé dans le temps. Dans ses paroles, Ève nous rapporte à son tour ce qu'elle a dit ou ce qui lui a été dit et ponctue son discours de commentaires qui nous ramènent dans le présent de son témoignage (qui est passé dans le temps de la narration), tel que celui que l'on retrouve dans la deuxième réplique de la partie : « À l'époque je n'y connaissais rien ». En ce qui concerne la troisième réplique, la lectrice ne peut que déduire qu'elle appartient au passé. Aucune incise, aucun détail ne lui est fourni pour la situer dans le temps. Malgré tout, une fois de plus, dans cette partie, le passé est mis en scène au

présent (« dit ma mère », « dit ma tante »), ce qui peut donner l'impression que les phrases sont dites au moment où le récit est écrit alors que cela n'est pas le cas.

Enfin, la partie six n'échappe pas à la complexité temporelle que présente le récit de Cixous. L'extrait n'appartient pas à un temps défini. Il passe d'une époque à l'autre, d'un temps à l'autre, sans indication. La première phrase, celle énoncée par Ève, appartient sans doute à son témoignage. Cependant, les témoignages d'Ève et de son fils peuvent difficilement être inscrits dans un temps défini. La lectrice ignore à quel moment ils sont faits. Les sept phrases suivantes, comme pour la première partie de l'extrait, font figure de pause dans laquelle l'auteure-narratrice décrit la distinction, parle de son fils et de sa grand-mère, Omi. Les deux dernières phrases, quant à elles, peuvent être attribuées à Omi. Néanmoins, une fois de plus, il est impossible de dire quand elles ont été énoncées. Elles sont intégrées dans le texte comme si Omi était toujours vivante et qu'elle racontait à sa petite-fille, au moment où cette dernière écrit, ce qu'elle a vécu dans les années vingt.

Le récit de Cixous, comme le démontre bien le long extrait analysé ci-dessus, est donc lui-même hors de ses gonds au niveau temporel. Il est souvent difficile de distinguer les époques, de différencier ce qui appartient au passé et ce qui appartient au présent. Cette confusion temporelle est sans contredit une conséquence de la hantise de l'auteure-narratrice qui, elle-même, n'arrive pas toujours à dissocier passé et présent. Ajoutée à cela la figure du chien à trois pattes, il est juste de dire que la hantise spectralise le texte.

Ainsi, j'ai démontré, dans ce premier chapitre, que les protagonistes du *Jour où je n'étais pas là*, d'Hélène Cixous, sont aux prises avec une hantise qu'ils ne contrôlent pas,

hantise dont l'événement traumatique à sa source est néanmoins inaccessible et indéfinissable dans le cas de l'oncle et de la grand-mère de Georges. Ces deux derniers ainsi que l'auteure-narratrice n'arrivent pas à vivre complètement dans le présent dit « normal ». Ils ont toujours un pied dans le passé, sont hantés par des spectres qui les empêchent d'oublier, de transformer en simples souvenirs la présence de ces morts, de ces événements troublants, bouleversants qu'ils ont vécus.

CHAPITRE II :

LE TÉMOIGNAGE

« Il y a, dans chaque survivant, une exigence de *dire* » (Felman et Laub, 1992 : p. 78, ma traduction).

Qui témoigne ? Pourquoi témoigne-t-il ? De quoi témoigne-t-il ? À qui témoigne-t-il ? Ce sont autant de questions qui peuvent être posées au sujet du témoignage. Dans leurs travaux, Giorgio Agamben, Shoshana Felman, Dori Laub, Primo Levi ainsi que Régine Waintrater, entre autres, ont tenté d'y répondre. En prenant appui sur leurs textes, ces questions seront étudiées à l'aide du témoignage qu'est *Le jour où je n'étais pas là*, lequel comprend en lui-même deux autres témoignages, ceux du frère et de la mère de l'auteure-narratrice. Plus précisément, il sera question de la mise en récit du choc psychique, de la nécessité de témoigner ainsi que des figures du témoignaire et du témoin. Il permettra en plus de déterminer les rôles de chacun des personnages et d'analyser la structure complexe du récit d'Hélène Cixous.

2.1 Témoigner

2.1.1 Le témoignage : mise en récit du choc psychique

Comme il a été évoqué brièvement dans le chapitre précédent, pour transformer un choc psychique en un événement à la temporalité définie, c'est-à-dire ayant un début, une durée et une fin, le sujet aux prises avec un trauma doit mettre en mots son expérience, raconter ce qu'il a vu et ce qu'il a vécu. Cette mise en mots, c'est le témoignage, « forme privilégiée pour dire une expérience qualifiée d'intransmissible » (Waintrater, 2003 : 9), et celui qui a vécu cette expérience intransmissible et qui l'énonce ou l'écrit, c'est le témoin²⁴.

Dori Laub explique, dans *Testimony. Crises of Witnessing in Literature, Psychoanalysis and History*, qu'avant la mise en récit, l'événement n'existe pas en tant que tel pour le témoin, malgré sa présence persistante sous la forme de symptômes traumatisques. Selon lui, « le survivant du trauma qui témoigne ne possède ni savoir, ni compréhension, ni souvenirs de ce qui s'est produit » (Felman et Laub, 1992 : 58, ma traduction)²⁵. Par conséquent, le témoin doit extérioriser l'événement, en faire une histoire, afin de pouvoir diminuer l'impact du trauma et de ses symptômes, afin de transformer le choc psychique en événement « clos », en « souvenir »²⁶ : « l'extériorisation de

²⁴ Je reviendrai plus en détails sur le témoin dans la partie 2.2 du présent chapitre.

²⁵ “the trauma survivor who is bearing witness has no prior knowledge, no comprehension and no memory of what happened”

²⁶ J'utilise ici les guillemets pour nuancer mes propos. En témoignant, le témoin peut diminuer l'emprise du trauma sur lui, se rapprocher d'un événement achevé, mais il ne réussira probablement jamais à se départir totalement du trauma. Waintrater explique bien que la mise en récit ne suffit pas à venir à bout du trauma : « Aucun récit ne peut venir à bout de l'horreur. Celle-ci ne se laisse pas appréhender sur un mode linéaire, avec un début, une suite et une fin » (2004 : 86). Ainsi, si la mise en récit peut aider le survivant à approcher une vie « normale », il n'arrive cependant pas à évacuer complètement le trauma.

l'événement peut avoir lieu et prendre effet seulement lorsqu'on articule et *transmet* l'histoire, qu'on la transfère littéralement à un autre et qu'on la reprend à nouveau à l'intérieur de soi » (Felman et Laub, 1992 : 69, tel quel dans le texte, ma traduction)²⁷. Cette extériorisation est le seul moyen, pour le témoin, de donner forme au passé, de permettre à l'événement traumatisant qui habite continuellement le présent de prendre sa place dans le passé. Régine Waintrater abonde en ce sens lorsqu'elle affirme, dans *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*, que « [l]a mise en récit suppose une mise en perspective des événements et des actes du passé : c'est leur intégration et leur inscription définitive comme révolus qui constitue le passé, avant qu'à son tour il n'éclaire le présent et le futur » (2003 : 113-114).

La mise en récit constitue de plus l'unique façon pour le témoin de retrouver son identité perdue en raison de l'événement traumatisant qui le place dans des conditions inhumaines. Souvent désobjectivé, absent à lui-même, le témoin n'a plus de conscience de soi. Il ne se reconnaît plus et n'arrive pas à ressentir ses émotions, à comprendre ses actions. Il devient « anesthésié, comme mort » (Trevisan, 2004 : 10), vide. Ainsi, d'une certaine façon, le « je » qu'il énonce fait référence à un étranger et non à lui-même. Il ne coïncide pas avec sa propre personne, comme c'est le cas lorsque Georges naît et que l'auteure-narratrice dit être hors d'elle-même²⁸. Cette

²⁷ « This re-externalization of the event can occur and take effect only when one can articulate and *transmit* the story, literally transfer it to another outside oneself and then take it back again, inside. »

²⁸ « Je vois la scène comme si j'étais moi-même dehors agglutinée au carreau de la fenêtre le nez écrasé sur la vitre la bouche arrondie par la curiosité. Je la vois. Elle, c'est moi qui ce jour-là vient de basculer *hors de moi* et plus question de rentrer dans la maison de moi d'où je viens de tomber. Le temps pivote et tombe. Il n'y a plus de passé. Le futur pas encore, reste une hésitation de présent mal attaché mal détaché suspendu au-dessus des deux lits le grand et le petit » (2000 : 52, je souligne).

impossible coïncidence du "je" de l'énoncé et du "je" de l'énonciation lorsque sont décrits les moments d'absence à soi, d'obscurcissement de la conscience, fait écho aux fréquentes expériences de dédoublement, voire de dépersonnalisation, où le [témoin] ne se reconnaît plus dans ses conduites, ses émotions, qui lui paraissent étrangères, et où, se sentant scindé entre un moi observant et un moi observé, il a le sentiment de ne plus être lui-même. (Trevisan, 2004 : 11)

Ce n'est qu'en racontant – oralement ou par écrit – son expérience que le témoin arrive à reprendre conscience, à réintégrer sa personne : « L'inscription dans l'écriture permet au témoin de maîtriser son trouble, de parer précisément à cette perte du sentiment ou de la conscience de soi » (Trevisan, 2004 : 12).

Ainsi, la mise en récit constitue, pour les témoins, la seule façon de réintégrer une existence « normale » dans laquelle les événements éprouvants sont révolus et ne les habitent plus autant au quotidien. En ce sens,

[p]our nombre d'entre eux, la question d'écrire [ou de raconter] ne se pose pas en termes de choix : pour réintégrer une existence normale, ils doivent en passer par le récit d'une expérience qu'ils ressentent souvent comme encombrante et qui infiltre tous leurs écrits comme une "eau souterraine". (Waintrater, 2003 : 50)

Dans *Le jour où je n'étais pas là*, l'auteure-narratrice est incontestablement habitée par ce besoin de dire. Le récit est, pour elle, « un livre qu'[elle] ne voulai[t] *surtout-pas-écrire* » (2000 : 31, tel quel dans le texte). Néanmoins, son besoin d'écrire est trop fort et elle perd son « combat contre [elle]-même » (2000 : 31), c'est-à-dire qu'elle finit par se livrer à l'autorité du livre. Tout au long du récit, l'auteure-narratrice fait plusieurs allusions au fait que c'est le livre qui la guide :

Le livre me pousse à retourner à Alger. Encore une fois. À retourner Alger, à fouiller à la bêche la scène du secret. Cela fait des mois maintenant que je me débats pour défaire cet effacement, je longe la

nuit, je remonte tout le temps la rue d'Isly maintenant Ben Mehidi Larbi je hante les mémoires, bizarre chasse, je palpe la toile je cherche un trou (2000 : 178).

C'est également le livre qui dicte le moment de la fin. Selon ses dires, l'auteure-narratrice aurait préféré arrêter « à la phrase “elle m'a donné et n'a pas dit” » (2000 : 187), mais le livre en a décidé autrement. Malgré toute la volonté de l'auteure-narratrice de le refermer, elle n'y arrive pas : « On ne peut pas imaginer l'autorité d'un livre : c'est un juge » (2000 : 188), écrit-elle. L'écriture revêt indiscutablement une place importante dans *Le jour où je n'étais pas là*, ne serait-ce que par le contrôle qu'elle opère sur l'auteure-narratrice. Le livre donc – ou l'irrépressible besoin d'écrire – la pousse à creuser, à comprendre les circonstances de la mort de son fils. C'est la seule façon, pour elle, de tenter de faire son deuil, de refermer la porte du passé, la porte de La Clinique qui contient tous les secrets, toutes les réponses à ses questions sur les circonstances de la mort de son fils.

En ce qui concerne Ève, ce besoin d'écrire ou de dire est absent. Elle n'a « jamais le besoin ni l'idée d'un récit » (2000 : 87) à propos de la mort de Georges. Malgré tout, elle finit par céder, par témoigner en racontant à sa fille les faits de la mort de Georges, en parlant de ses fantômes. Le récit qu'elle fait de l'événement n'a rien de facile. Les nombreuses digressions, notamment à propos des femmes de La Clinique, ainsi que les différentes pauses qu'elle prend en écoutant France Culture, une chaîne de radio, et en ne répondant pas immédiatement aux questions de sa fille, démontrent que le récit ne va pas de soi, qu'elle est confrontée à la douleur de cette expérience éprouvante puisque, comme l'affirme Anne Martine Parent dans sa thèse intitulée *Paroles spectrales, lectures hantées. Médiation et transmission dans le témoignage concentrationnaire*, « [t]émoigner constitue

une plongée dans l'expérience de la mort, dans la mémoire de cette expérience » (2006a : 178). Le témoignage ravive donc toute la douleur éprouvée lors de l'expérience traumatisante. Cette douleur peut être perçue comme une menace pour le témoin, comme le démontre Régine Waintrater dans *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre* :

on constate dans nombre de [...] témoignages une certaine peur devant l'activation des émotions, véritable crainte de l'effondrement : la personne traumatisée redoute toute confrontation avec l'événement traumatisique qui n'a pu être intégré dans le psychisme. (2003 : 141)

Peut-être est-ce cette peur de réactiver la douleur qui a réfréné tout désir et besoin de dire chez Ève, qui l'a poussée à garder le silence, à ne pas raconter ce qu'elle a vécu, ce qu'elle a ressenti.

Au-delà de cette crainte, il est possible de distinguer, chez Ève, une peur du jugement, peur qui semble initialement l'empêcher de témoigner de la mort de Georges, de répondre aux questions qui lui sont posées. Si l'extrait qui suit explique pourquoi elle n'a pas écourté la vie de Georges – par peur de représailles –, il s'applique néanmoins très bien au témoignage qu'elle fait des circonstances de la mort de Georges :

J'ai craint que tu me poses des questions, dit ma mère, me demandant quand il est mort où de quoi comment et que je m'embrouille dans tes questions qui ajoutent toujours une autre question derrière la question, j'ai eu peur de mal cacher le pot aux roses, j'ai craint que tu me le reproches un jour, quelque chose que j'aurais mal fait pour bien faire, tuer, mentir, ou au contraire que tu ne me poses aucune question ce qui m'aurait laissé indéfiniment dans l'incertain. (2000 : 73-74)

Cet extrait du récit d'Hélène Cixous permet à la lectrice de constater qu'Ève était anxiouse à l'idée de devoir témoigner d'une action qu'elle aurait posée. Même s'il est ici

question d'un choix qu'elle a fait – celui de ne pas tuer Georges –, son silence concernant le décès de l'enfant peut aisément être associé à cette même peur du jugement, du reproche. Elle savait que lorsqu'elle témoignerait, sa fille, l'auteure-narratrice, lui poserait nombre de questions, ces « questions qui ajoutent toujours une autre question derrière la question » (2000 : 73), qu'elle chercherait à comprendre et que chaque action posée, chaque parole énoncée, serait analysée et jugée. Ainsi, la peur du jugement, telle qu'elle vient d'être exprimée, en plus de la crainte de réactiver la douleur et la souffrance associées à l'événement traumatisque, expliquent le mutisme initial d'Ève à propos des circonstances de la mort de son petit-fils.

2.1.2 La nécessité d'un témoignaire

Afin de contrôler la peur et la souffrance évoquées plus haut, le sujet aux prises avec un trauma a besoin d'un interlocuteur qui saura l'écouter. Cet interlocuteur, c'est le témoignaire et son rôle est primordial dans la transformation du trauma en récit. Sans lui, le témoignage ne pourrait avoir lieu, ce que Claude Burgelin évoque clairement : « "Il n'y a pas d'écriture-témoignage sans un *je* témoin et un *tu* à qui la confier" » (cité par Parent, 2006a : 173, tel quel dans le texte). C'est donc en s'adressant au témoignaire que le témoin extériorise l'événement et peut se le réapproprier, créant ainsi non seulement un dialogue avec l'extérieur, mais un dialogue avec lui-même. À ce sujet, Régine Waintrater, dans « Le pacte testimonial », mentionne que

le témoignaire est le tiers qui permet ce dialogue. Pour un temps, il devient ainsi le dépositaire et le garant de la continuité psychique du témoin, entamée par le traumatisme qu'il a subi ; ce que plusieurs

témoins ont très bien exprimé, quand ils disent "je vois votre visage et je sais que ce que je dis est vrai" (2004 : 80).

Ainsi, non seulement le témoignaire est responsable de la sécurité psychique du témoin, mais il en vient aussi, même si c'est à un degré moindre, à partager sa souffrance :

l'auditeur du trauma devient un participant et un possesseur de l'événement traumatique : à travers son écoute, il expérimente partiellement le trauma en lui-même. Par conséquent, la relation de la victime avec son trauma a une incidence sur la relation de l'auditeur avec le trauma et ce dernier en vient à ressentir le désarroi, les blessures, la confusion, la peur et les conflits que la victime ressent. [...] L'auditeur, par conséquent, participe [...] à la lutte de la victime avec les souvenirs et les résidus de son passé traumatique. Il doit ressentir les victoires, les défaites et les silences de la victime, les connaître de l'intérieur afin qu'ils puissent prendre la forme d'un témoignage » (Felman et Laub, 1992 : 57-58, ma traduction)²⁹.

En raison du transfert de l'expérience du témoin au témoignaire, ce dernier devient lui-même un témoin : le témoin du témoin. Ce transfert n'est pas sans risque, comme l'indique Anne Martine Parent : « Se faire le témoin du témoignage d'un trauma consiste à s'exposer à un risque : celui d'être *hanté* par le trauma du témoin » (2006a : 31, tel quel dans le texte). Ainsi, bien que cela ne soit pas le but du témoignage, il arrive fréquemment que le témoignaire se retrouve hanté par les propos du témoin. Cela revient donc à dire, tel qu'il a été énoncé dans le chapitre premier, que le témoin hanté est aussi un témoin hantant³⁰.

²⁹ "the listener to trauma comes to be a participant and a co-owner of the traumatic event: through his very listening, he comes to partially experience trauma in himself. The relation of the victim to the event of the trauma, therefore, impacts on the relation of the listener to it, and the latter comes to feel the bewilderment, injury, confusion, dread and conflicts that the trauma victim feels. [...] The listener, therefore, by definition partakes of the struggle of the victim with the memories and residues of his or her traumatic past. The listener has to feel the victim's victories, defeats and silences, know them from within, so that they can assume the form of testimony"

³⁰ Voir 1.3.4 Sujets hantés, sujets hantant

2.1.3 Pour la réussite du témoignage

Afin que l'expérience d'extériorisation de l'événement traumatisant soit un succès, le témoignage doit se plier à certaines « règles » de conduite. Il doit avant tout être présent pour le témoin, sans pour autant être invasif. En effet,

[I]e rôle du témoignaire est d'être *discrètement présent* tout au long du témoignage ; même quand et si, à certains moments, le narrateur devient absent, atteint un état qui s'approche du détachement. Le témoignaire doit répondre subtilement aux indices du narrateur qui indiquent qu'il/elle veut revenir, repandre le contact, ou qu'il/elle souhaite rester seul-e. (Felman et Laub, 1992 : 71, tel quel dans le texte, ma traduction)³¹

Le témoignaire doit donc apprendre à s'effacer tout en restant présent pour le témoin. Il ne doit pas le brusquer, doit respecter ses silences, les *entendre* et les *écouter*. Dori Laub insiste sur l'importance d'accepter le silence du témoin dans le chapitre « Bearing Witness or the Vicissitudes of Listening » de *Testimony. Crises of Witnessing in Literature, History and Psychoanalysis*. En effet, le témoignaire doit impérativement tenir compte « [q]ue ceux qui parlent d'un trauma préfèrent, à un certain niveau, garder le silence pour se protéger » (Felman et Laub, 1992 : 58, ma traduction)³². Le silence est, pour eux, un repère, un sanctuaire, une destination qui garantit leur sécurité psychique, repère dont ils ne reviendront peut-être jamais, tel que l'indique Laub : « Ne *pas* revenir de ce silence est une règle plutôt qu'une exception » (Felman et Laub, 1992 : 58, tel quel dans le texte, ma traduction)³³. Ainsi, malgré le devoir de parole que les témoins ressentent

³¹ “The task of the listener is to be *unobtrusively present*, throughout the testimony; even when and if at moments the narrator becomes absent, reaches an almost detached state. The listener has to respond very subtly to cues the narrator is giving that s/he wants to come back, to resume contact, or that s/he wishes to remain alone”

³² “That the speakers about trauma on some level prefer silence so as to protect themselves.”

³³ “To *not* return from this silence is rule rather than exception.”

généralement, certains peuvent choisir d'opter pour le silence en raison de la douleur que le récit réactive, alors que d'autres ont seulement besoin d'une pause pour assimiler l'ampleur de leur trauma. Dans *Le jour où je n'étais pas là*, Ève refuse longtemps de parler de Georges, des circonstances de la mort de l'enfant. Elle se terre dans le silence, se protège de ce qu'elle pourrait ressentir en évoquant les douloureux souvenirs ou de ce que les autres pourraient, auraient pu, penser d'elle ou de ses actions, de ses choix. Lorsqu'elle accepte enfin de sortir de son silence, de témoigner de la mort de Georges et de répondre aux questions qui lui sont posées, l'auteure-narratrice, son témoignaire, doit impérativement obéir à la « règle » de discréetion afin de ne pas briser le lien de confiance entre elles :

-Je ne peux rien te dire de plus. J'ai pensé qu'il allait mourir. Une telle soif, dit Ève.]

Je vois qu'elle ne peut rien me dire de plus. J'ai soif. *Je ne peux pas demander plus* [je souligne]. Je pense que le récit va s'éteindre. *L'enfant mal écrit* – que j'avais mal écrit. Et des siècles plus tard, cherchant à repêcher les restes. La fin, justement, maintenant, cette année une année, rien de particulier, justement soudain cette soif. Terminé. Ma mère rajuste les écouteurs dans ses oreilles. Elle est toujours sur France Culture. Elle écoute. Je la regarde écouter. J'ai soif. Je ne dis rien. Elle n'a d'yeux que pour son émission. Ma soif, ma soif. (2000 : 99, tel quel dans le texte)

Il est possible de constater, grâce à cet extrait, que l'auteure-narratrice respecte les obligations que son rôle de témoignaire lui impose. Elle a soif, soif d'en savoir plus. Néanmoins, à ce moment, Ève n'est pas disposée à continuer son récit. L'auteure-narratrice combat donc son désir d'être davantage informée, respecte sa mère dans son besoin de silence, même si cela implique qu'elle n'en saura peut-être jamais davantage.

En plus de son obligation de discréetion et de respect du témoin, le témoignaire est également responsable de la sécurité – non pas physique mais affective – de ce dernier. Il

doit impérativement « "faire tout ce qui est en son pouvoir" pour protéger et accompagner le témoin » (Waintrater, 2003 : 185) à travers son témoignage, ce qui « est indispensable pour permettre la prise de parole du témoin, qui requiert un climat de confiance et de sécurité affective » (Waintrater, 2003 : 185). Pour ce faire, il doit réfréner toutes ses envies d'interprétation puisque dans la relation témoin-témoignaire, le détenteur du savoir, c'est le témoin et non le témoignaire, au contraire de l'analyste et de son patient dans les pratiques psychanalytiques. En effet, « [c]ontrairement à la cure, ce n'est pas l'analyste qui est en position d'expert, mais bien le témoin, en possession d'un savoir et d'une expérience qu'il tente de communiquer, par l'intermédiaire de celui qui recueille son récit » (Waintrater, 2004 : 75). C'est parce que ce savoir est souvent mal transmis par le témoin que le témoignaire ressent le besoin d'y mettre du sens. Cependant, afin que la transmission soit réussie, « le témoignaire doit accepter de ne pas comprendre et [...] doit suspendre son jugement » (Waintrater, 2004 : 94) puisque « [l']interprétation est ressentie par le témoin comme une position de savoir intolérable, une quasi-justification de ce qu'il a enduré » (Waintrater, 2003 : 200).

Sur cet aspect, l'auteure-narratrice ne respecte pas toujours son rôle. En effet, très sensible aux mots, elle semble tomber dans le piège de l'interprétation et se surprend à se questionner sur ce qui est vrai et ce qui est faux :

Et si c'était moi qui avait inventé toute cette histoire de suppression, et si c'était moi qui me faussouvenais [sic] de l'avoir entendue dire nettement : j'ai pensé à le tuer mais je n'ai pas osé. Je vacillai. Nous ne nous possédons pas nous-mêmes, et nous sommes tous possédés [...]. [O]n ne peut se fier à aucun inconscient, à plus forte raison lorsqu'un inconscient est en communication avec un autre inconscient. (2000 : 77)

Elle doute donc du témoignage de sa mère, en raison de deux mots, « là aussi », qui l'ont poussée à interpréter les paroles du témoin :

Là aussi, s'écria ma mère, je me suis reproché de ne pas avoir fait une piqûre pour alléger [l]es souffrances [d'Omi] et pour raccourcir sa vie. [...] Là aussi je me reproche dit ma mère.

-Pourquoi dis-tu *là aussi* ? dis-je.

-Je n'ai pas dit *là aussi* dit ma mère. J'ai dit : je me reproche de ne pas avoir allégué sa vie. (2000 : 77, 79-80, tel quel dans le texte)

Ces « là aussi » font appel à l'interprétation de l'auteure-narratrice, peuvent lui faire croire qu'Ève a souhaité – sans oser – mettre fin à la vie de Georges comme elle a souhaité mettre fin à celle de sa mère. En tentant de donner du sens aux deux mots, l'auteure-narratrice questionne la vérité et sa compréhension des faits, ce qu'un témoin ne devrait pas faire. Son implication émotive quant aux événements l'empêche de porter un regard neutre sur ce qu'on lui raconte, la pousse à interpréter, à tenter de donner du sens aux paroles de sa mère.

Dans le cas du témoignage de son frère, l'auteure-narratrice doit, en plus des autres « règles », accepter le jugement sur ses qualités de mère, sans pouvoir riposter, sans pouvoir vraiment réagir si elle veut respecter les obligations du témoin. Elle doit se taire, accepter les critiques sans avoir le droit de se justifier puisque ce n'est pas son rôle. C'est la conséquence qu'elle doit subir pour qu'elle puisse enfin comprendre les circonstances de la mort de son fils trisomique. L'oncle de Georges, donc, juge sévèrement le fait qu'elle ait abandonné l'enfant : « Tu as *largué* cet enfant, trouve mon frère, tu as *largué* cet enfant parce qu'il est monstrueux, dit mon frère » (2000 : 96, tel quel dans le

texte). Le témoignage du frère de l'auteure-narratrice contient nombre de critiques, critiques que doit accepter sans sourciller la mère de l'enfant, celle qui reçoit le témoignage, même si cela est difficile pour elle. Sous les accusations de rejet, elle se sent déstabilisée, perturbée : « Sous la violente bourrade, j'étais ébranlée. » (2000 : 96) Elle va même jusqu'à affirmer – en silence – qu'il a une image erronée d'elle :

Il a de moi une image fausse pensais-je, il se montre injuste avec moi, c'est ce que je pensais mais, si je changeais de fauteuil avec lui, c'est peut-être ainsi que je verrais les choses, nos jugements sont entièrement faux ou à moitié injustes selon que nous nous enfonçons jusqu'aux oreilles dans le fauteuil gauche ou le fauteuil opposé, je me recroqueville dans mon fauteuil pensant je le trouve injuste et égaré. (2000 : 96)

Cependant, respectueuse de son rôle, l'auteure-narratrice accepte les critiques, cette image qu'a d'elle son frère, ne proteste pas. Elle ne doit pas montrer à quel point elle peut être déstabilisée par les propos qu'il a à son sujet. Le climat de confiance reste donc intact et contribue à éviter la rupture de la communication entre elle et le témoin.

2.1.4 Témoin absent

Dans certains cas, lorsque le témoignage est écrit et non raconté oralement, le témoin est absent physiquement. C'est le cas du témoignage principal du *Jour où je n'étais pas là*, celui de l'auteure-narratrice. Le témoin – la lectrice – est alors confronté à une réalité différente que s'il était en face du témoin. En effet, les « règles » du témoin énoncées plus haut peuvent difficilement s'appliquer. Le témoin ne peut se porter garant de la sécurité affective du témoin puisqu'il n'est pas présent physiquement. De même, il n'est pas confronté au silence du témoin. Au contraire, la lectrice d'un

témoignage écrit est plutôt confrontée à *son propre* silence et doit faire appel à son imagination. Anne Martine Parent explique que la force du témoignage écrit par rapport au témoignage oral est qu'il permet d'« interpeller l'imagination du lecteur, [de] forcer celui-ci à *imaginer, à regarder, à voir*, sans qu'il puisse se réfugier derrière un quelconque bouclier » (Parent, 2006a : 187, tel quel dans le texte). Le témoignaire est forcé d'imaginer, sans pouvoir obtenir davantage d'explications, sans pouvoir intervenir auprès du témoin. Il est « [m]uet, dans l'impossibilité d'intervenir et d'imposer son discours et sa vision des choses, [...] il est livré à sa seule imagination, convoquée et travaillée par le témoignage » (Parent, 2006a : 187). En d'autres mots, le témoignaire est soumis à l'autorité du récit.

2.1.5 Nécessaire organisation du récit

Que le témoignaire soit physiquement absent ou non lors du témoignage, certaines conditions s'appliquent au récit pour qu'il soit bien reçu. Jorge Semprun, dans *L'écriture ou la vie*, comprend, après une mauvaise expérience, que le témoignage doit être organisé, réfléchi pour qu'il soit transmissible. Il raconte sa rencontre avec Manuel Azaustre, un déporté des camps de concentration, et explique que le témoignage de Manuel

était désordonné, confus, trop prolix[e] [...] Il s'embourbait dans les détails, il n'y avait aucune vision d'ensemble, tout était placé sous le même éclairage. C'était un témoignage à l'état brut, en somme : des images en vrac. Un déballage de faits, d'impressions, de commentaires oiseux. [...] Sa sincérité indiscutable n'était plus que de la rhétorique, sa véracité n'était même plus vraisemblable (p. 310). (Semprun cité par Parent, 2006a : 181)

Ainsi, un témoignage à l'état brut ne peut être adéquatement transmis au témoignaire. Il peut difficilement « transmettre au lecteur ce que Semprun appelle "la vérité

de l'expérience" (1994 : 167), inévitablement accompagnée de la hantise qui habite le sujet testimonial – car si seule l'imagination peut vaincre l'incrédulité, elle seule peut également porter la hantise du témoin » (Parent, 2006a : 194). Le témoignage nécessite donc une certaine organisation afin d'être transmis au témoin. Puisqu'il doit lutter contre l'inimaginable, le récit doit être structuré, organisé afin d'être recevable, afin de garder sa crédibilité. Régine Waintrater abonde elle aussi dans ce sens. Elle affirme que « trouver des mots et des images aptes à rendre compte de ce qui hante son esprit, c'est le travail qu'accomplit le témoin à chaque nouvelle narration » (2004 : 79). La mise en récit s'accompagne donc d'un travail formel, lequel vise à rendre l'intransmissible transmissible. Cependant, si l'organisation sert généralement à transmettre la « vérité de l'expérience », à permettre au témoignage d'atteindre son but, celui « d'établir un pont qui relie le témoin aux autres et vice-versa » (Parent, 2006a : 191), elle peut également créer des doutes sur cette vérité puisqu'elle peut forcer le témoin à interpréter les propos pour y mettre du sens, ce dont il a été question précédemment avec le « là aussi », et parce que – et c'est ce dont il sera question dans le chapitre suivant – le témoignage a toujours partie liée avec le mensonge, le parjure et la fiction.

Cette partie du chapitre deux aura donc à la fois démontré l'importance du témoignage pour « réapprendre à vivre »³⁴ ainsi que l'importance de la présence d'un témoin. La figure primordiale de témoin, jusqu'ici mise de côté, fera l'objet de la partie suivante.

³⁴ J'emprunte bien évidemment ces mots au titre de l'essai de Régine Waintrater : *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*.

2.2. Le témoin

Si le *Petit Robert de la langue française* définit le témoin comme une « personne qui certifie ou peut certifier qqch., qui peut en témoigner » (édition 2006 : 2580, tel quel dans le texte), la question est néanmoins plus complexe qu'elle n'y paraît. Cette complexité réside notamment dans la catégorisation des types de témoins.

2.2.1 Distinguer les différents types de témoins

Primo Levi, dans *Les rescapés et les naufragés*, récit publié à la fin des années quatre-vingt, insiste sur le fait que les survivants des camps de concentration ne sont pas les vrais témoins, les témoins intégraux : « Je le répète : nous, les survivants, ne sommes pas les vrais témoins » (1989 : 82). Pour Levi, le vrai témoin est celui qui a vu la Gorgone, celui qui n'a pas pu revenir pour raconter son expérience. En ce sens, « [l]es "vrais" témoins, les "témoins intégraux", sont ceux qui n'ont pas témoigné » (Agamben, [1999], 2003 : 36), ceux qui ont touché le fond, qui ont assisté à leur anéantissement, à leur propre mort. Ils perdent la possibilité de parler, de s'exprimer, et, par conséquent, ne peuvent donc pas témoigner de leur destruction, de « [l]a destruction menée à son terme, l'œuvre accomplie » (Levi, 1989 : 83). Sous la forme la plus pure, ces témoins, ce sont les « musulmans », ceux qui ont perdu leur humanité, ceux pour qui témoigner est impossible avant même leur décès. Pour Levi, les « musulmans »,

les engloutis, même s'ils avaient eu une plume et du papier, n'auraient pas témoigné, parce que leur mort avait commencé avant la mort corporelle. Des semaines et des mois avant de s'éteindre, ils avaient

déjà perdu la force d'observer, de se souvenir, de prendre la mesure des choses et de s'exprimer. (1989 : 83)

Pour les besoins de ce mémoire, néanmoins, je retiendrai seulement que le témoin intégral est celui qui est mort et qui ne peut, par conséquent, témoigner de son propre décès. Ainsi, si le témoin intégral est celui qui est décédé, celui qui ne peut raconter son histoire, cela veut dire que dans *Le jour où je n'étais pas là*, le vrai témoin est Georges, l'enfant trisomique de l'auteure-narratrice. Pourtant, il y a bien trois témoignages dans le récit d'Hélène Cixous, témoignages faits par l'auteure-narratrice, son frère et sa mère. Puisqu'il y a témoignages, il y a nécessairement témoins. Comment alors définir leur rôle de témoin ?

Dans *Ce qui reste d'Auschwitz*, Agamben retourne aux sources afin de définir le témoin :

Le latin a deux termes pour désigner le témoin. Le premier, *testis*, dont vient notre « témoin », signifie à l'origine celui qui se pose en tiers entre deux parties (*tertis*) dans un procès ou un litige. Le second, *superstes*, désigne celui qui a vécu quelque chose, a traversé de bout en bout un événement et peut donc en témoigner. ([1999], 2003 : 17)

Le *testis* n'est donc qu'un observateur. Il « n'est ni la victime ni le présumé coupable ; c'est celui qui a assisté à l'événement, qui a quelque chose à en dire » (Parent,

2006a : 114, je souligne), et est généralement rattaché à la justice. En effet, le *testis* est

d'abord une instance du ressort de la justice. [Il] [...] a, devant le tribunal, le rôle institutionnel de faire une déposition qui sera prise en compte au moment de l'établissement du jugement. Le témoin doit garantir par sa biographie l'authenticité de sa déposition, c'est-à-dire pouvoir dire : j'étais là et j'ai vu de mes propres yeux. (Bornand, 2004 : 50, tel quel dans le texte)

Le *testis* n'a donc pas vécu l'événement traumatisque. Il y a *assisté*, tout simplement.

C'est un témoin oculaire.

En ce sens, l'auteure-narratrice, son frère et sa mère sont-ils des *testis*, des observateurs ? Sont-ils plutôt des *superstes*, des témoins qui « ont traversé de bout en bout un événement » (Agamben, [1999], 2003 : 17), qui y ont pris part, l'ont subi ou y ont joué un rôle ?

2.2.1.1 Ève et l'oncle de Georges

Ève et son fils ont directement vécu la mort de Georges. S'ils sont restés vivants, au contraire de l'enfant, ils ont néanmoins vécu l'événement à leur façon, en intervenant sur le sort – vivre ou mourir – de l'enfant, comme il est possible de le constater dans l'extrait suivant, tiré du témoignage de l'oncle de Georges :

[T]u as tout de suite une réaction d'aide, il a les ailes du nez qui battent tu cours l'aider crois-tu tout de suite tu as tout de suite une réaction de fuite, tu cours contre la mort, mais qu'est-ce que ça veut dire aider dans l'urgence, tu prends une direction tragique mais laquelle tu n'as pas le temps d'y penser et quand il n'y a pas d'urgence tu n'y penses pas, tu ne peux vraiment penser ces choses-là qu'au moment dernier, lorsque l'urgence t'illumine et à ce moment-là dans l'éblouissement qui serait propice à la réflexion justement tu n'as pas le temps au moment absolument imprévisible où tout d'un coup il fait une décompensation cardiaque tu cours à la pharmacie *sachant*, sachant qu'il faut donner un digitalique car cela tu l'as appris à l'hôpital c'est automatique, donner au digitalique sa chance moi je savais traiter à ce moment-là maman a arrêté le savoir [...] et il est mort. (2000 : 183, tel quel dans le texte)

Cette partie du témoignage du frère de l'auteure-narratrice démontre que s'ils n'ont pas vécu l'imminence ou la possibilité de leur propre mort, comme l'a vécu l'enfant, l'oncle et la grand-mère de Georges ont néanmoins vécu l'imminence de *sa* mort, de la

mort de Georges, autrement qu'en simples spectateurs, qu'en simples observateurs. Ils ont pris part à l'événement, y ont joué un rôle et en sont ressortis hantés. Par conséquent, il serait erroné d'affirmer que les deux témoins sont des *testis* au sens où l'entend Agamben. En effet, « [ils ont] vécu la mort de l'autre et [leur] "survie" est tissée de mort(s) » (Parent, 2006a : 124). En ce sens, ils sont plutôt des témoins *superstes* qui ont vécu une expérience traumatisante, qui « ont traversé de bout en bout [l']événement » (Agamben, [1999], 2003 : 17) et y ont survécu.

2.2.1.2. L'auteure-narratrice

En racontant sa propre expérience, en tentant « d'enfouir le souvenir d'une faute qui revient d'un lointain passé » (2000 : 9), une faute qui « n'est pas la [sienne] » (2000 : 9), réactualisant ainsi le souvenir de l'« arrivée-départ » traumatisante de son fils, son abandon et son absence conséquente, l'auteure-narratrice écrit un témoignage. Elle se positionne donc à son tour comme témoin. Le trauma qui l'atteint lorsque son fils naît sans naître, arrive sans arriver, démontre qu'elle n'est pas seulement spectatrice de la condition de son enfant. Elle vit entièrement l'« arrivée-départ » de Georges dont la temporalité la rattrape.

En effet, si

ce qui vient d'arriver c'est que celui qui vient de naître, il n'est pas encore tout à fait arrivé quelque part, il n'est pas à sa place, il remue encore faiblement à l'entrée de la scène, à l'extérieur comme retenu par une grande incertitude, comme timide (2000 : 52),

elle rejoint aussi ce temps irréel, traverse l'expérience d'une façon similaire à Georges, c'est-à-dire qu'elle reste prisonnière d'une temporalité hors de ses gonds, qu'elle perd le contrôle de sa vie : « Sous le coup ma vie se renverse. Un événement

révolutionnaire. Nous partîmes en sens contraire, ma vie et moi, mes pensées, le scénario du futur. » (2000 : 93). Même si elle n'est pas celle qui est atteinte par la trisomie, elle ressent les effets de l'« arrivée-départ » de Georges, rejoint l'enfant dans son monde où le temps est disloqué, ce qui fait d'elle un témoin à part entière, un témoin *superstes*. Elle n'a rien d'un *testis*. Elle ne se contente pas d'observer la scène de l'extérieur. Comme cela a déjà été démontré dans le premier chapitre³⁵, l'auteure-narratrice *vit* elle aussi ce détachement du temps lorsqu'à l'hôpital, après la « naissance » de Georges, « [l]e temps pivote et tombe. Il n'y a plus de passé. Le futur pas encore, reste une hésitation de présent mal attaché mal détaché suspendu au-dessus des deux lits le grand et le petit » (2000 : 52). Elle est donc soumise à une temporalité disloquée, hors de ses gonds, temporalité qui prouve qu'elle vit, à l'instar de Georges, l'événement de l'« arrivée-départ », qu'elle se pose en témoin *superstes* et non en simple observatrice (*testis*) de l'inaccessibilité de son fils.

Son expérience traumatisante se poursuit lorsqu'elle abandonne l'enfant aux mains de sa mère et du Personnel³⁶ de La Clinique. Elle vit complètement, même sans vraiment le savoir, l'absence de son fils auprès d'elle, lui qui reste « dans [elle] hors d['elle] » (2000 : 12) :

Est-ce que je savais moi lorsque je me gardai de le regarder partir, niant tout, niant la nécessité, niant l'événement, niant la prédiction, niant l'erreur et la vérité, niant la cruauté, niant l'innocence, niant les paroles de patience et d'espérance, niant en bloc et toute faute, niant les faits, les traits, les yeux, la bouche, la langue les mains le nez, est-ce que je savais que je niais qui je niais, est-ce que je savais que je le gardai dans moi hors de moi, dès cet instant dans le hors de moi qui

³⁵ Voir partie 1.3.1

³⁶ Écrit tel quel dans le récit de Cixous.

fait, au creux miné de ma nuit, un nid où couvre pour toujours mon petit niais ? (2000 : 12)

Même en l'absence physique de Georges – physique parce que psychologiquement, il aura toujours été absent –, l'auteure-narratrice demeure hantée, continue de vivre son trauma, trauma de l'« arrivée-départ » de son fils, ce qu'elle constate à la fin de son récit :

« Je n'étais pas avec toi », murmurai-je, j'avais besoin d'entendre ma voix percer l'étouffement qui m'emplissait la poitrine, « je n'étais pas avec toi le dernier jour mais toi tu ne me lâchais pas », agrippé à ma cuisse gluant à ma hanche collé par les paumes sans lignes palmaire à ma jupe. (2000 : 173)

Ainsi, même au moment de sa mort, l'auteure-narratrice continue d'être témoin de la non-présence de Georges, de son « arrivée-départ ». Il ne la quitte jamais, continue à s'imposer à elle, *en* elle, ce qui démontre qu'elle ne peut s'en libérer, qu'elle est toujours sous son emprise, sous l'emprise du trauma, et, par conséquent, qu'elle vit de « bout en bout » l'expérience traumatique.

La naissance, l'abandon et la non-présence de Georges ainsi que sa mort, l'auteure-narratrice les vit donc pleinement, ce qui confirme qu'elle peut être considérée comme un témoin *superstes* en ce qui concerne l'« arrivée-départ » de son fils.

2.3 Une structure à trois voix

À la fois témoin *superstes* et témoin, l'auteure-narratrice représente à elle seule la complexité du récit d'Hélène Cixous, mais il y a plus. Il sera question dans cette dernière partie du chapitre, de la structure du récit ainsi que de la polyphonie de l'énonciation.

2.3.1 Détails d'une structure complexe

Avec la présence de trois témoins distincts, le récit d'Hélène Cixous dévoile une structure complexe. En effet, *Le jour où je n'étais pas là* présente trois témoignages : celui de l'auteure-narratrice, celui de son frère et celui de sa mère, lesquels s'entrecoupent l'un et l'autre. Les témoignages d'Ève et de son fils sont imbriqués dans le témoignage principal, celui de l'auteure-narratrice. Cette dernière prête sa voix à plusieurs reprises à sa mère et à son frère pour qu'ils puissent lui raconter les circonstances de la mort de Georges. L'attention de la lectrice est constamment mise à l'épreuve puisque, souvent, rien n'indique qu'il y a basculement d'un témoignage à un autre, ce que démontre ce long extrait dans lequel Ève répond à sa fille qui l'a interrompue après que la grand-mère ait appelé l'enfant un « garçon » :

- Mais non se reprend ma mère aussitôt et ses yeux s'arrondissent pensant qu'elle a dit une bêtise, ce n'était qu'une idée à moi à laquelle je ne croyais pas, se défendant-elle. Une image furtive absurde au futur qu'il n'existerait pas et voilà que sa fille la saisit. Mais ce que je voulais réentendre c'est-à-dire avoir entendu vraiment ce n'était pas l'idée, c'était ce mot : *garçon*. Car s'il y avait un mot qui ne nous venait jamais à propos de Georges dans ses parages, un mot qui ne se posait jamais sur le berceau en palpitant c'était *garçon*. Dans le nombre de tous les mots et noms il n'y avait pas *garçon*. C'est la première fois tremblai-je que j'en entendis parler : ainsi pour ma mère il avait fini mais dans le secret de ses pensées les plus retenues, les plus pudiques, par devenir l'esquisse d'un garçon. C'était un vrai *mongolien* s'empresse ma mère mais une fois où j'étais seule, m'est venue cette idée, comme une irisation de pensée, une illusion dont tu aurais honte qu'elle fût rendue publique. Sur le mot *garçon* nous nous penchâmes ensemble un instant. Et ma mère d'une secousse reprit sa course. (2000 : 81-82, tel quel dans le texte)

Si le tiret indique qu'Ève prend la parole, le dialogue comprend néanmoins des commentaires de l'auteure-narratrice, de son propre témoignage, lesquels se caractérisent généralement par l'usage du passé (« ce que je voulais réentendre », « il n'y avait pas *garçon* », etc.) alors que les témoignages sont mis en scène au présent, ce qui peut être constaté grâce aux incises (« reprend ma mère », « s'empresse ma mère »). La structure polyphonique peut même aller jusqu'à brouiller l'identité du « je ». En effet, il est parfois difficile de déduire s'il s'agit toujours des paroles d'Ève ou si ce qui est dit appartient au récit de la mère biologique de Georges. L'une des dernières phrases de l'extrait précédent démontre ce brouillage dans la narration. S'il est certain que la partie de phrase décrétant que Georges est « un vrai *mongolien* » appartient à Ève, il en va autrement pour les mots qui suivent l'incise (« mais une fois où j'étais seule, m'est venue cette idée, comme une irisation de pensée, une illusion dont tu aurais honte qu'elle fût rendue publique »). L'absence de ponctuation et d'une précision concernant l'énonciateur de ces paroles, vient brouiller les pistes, empêche la lectrice d'affirmer si les paroles appartiennent à Ève ou à l'auteure-narratrice.

Outre cet entrecroisement des voix, la présence de trois témoignages implique nécessairement trois témoignaires. Par conséquent, l'auteure-narratrice, comme il a déjà été mentionné, et c'est pourquoi je ne m'attarderai pas sur cet aspect, endosse deux rôles distincts : celui de témoin et celui de témoignaire. En effet, si la lectrice fait figure de témoignaire pour le récit de l'auteure-narratrice, cette dernière est celle qui reçoit les témoignages d'Ève et de son fils, l'oncle de Georges. Elle occupe donc deux rôles, lesquels se définissent en fonction de qui prend la parole. Il importe cependant de mentionner que

l'auteure-narratrice, même si elle prend la parole, n'occupe pas nécessairement son rôle de témoin. Toutes les paroles qu'elle énonce n'appartiennent pas à son témoignage, au témoignage principal qui englobe les deux autres témoignages, ceux de sa mère et de son frère. Parfois, elle prend part à un dialogue avec le témoin, pose ou répond à certaines questions, oriente le récit. L'extrait suivant est un bon exemple :

- Elle ne se souvient pas de la cause ? s'éveille mon frère.
- Elle ne se souvient pas du tout ou bien elle ne se souvient pas qu'elle ne se souvient pas.
- Il avait un souffle. Il avait un canal atrioventriculaire dit mon frère (2000 : 181).

Dans l'extrait précédent, la réplique de l'auteure-narratrice appartient tout simplement au témoignage de son frère. Elle cherche à comprendre la cause de la mort de son fils, ce qu'Ève n'arrive pas à lui dire et va donc chercher les informations auprès de son frère. Le dialogue mis en scène dans le témoignage principal appartient donc au témoignage qu'a fait l'oncle de l'enfant. Par conséquent, l'auteure-narratrice, dans ce cas, occupe son rôle de témoin et non de témoin. Il revient donc à la lectrice de distinguer quel rôle occupe l'auteure-narratrice. La présence de tirets, pour indiquer le dialogue, est généralement ce qui détermine l'entrée dans un témoignage, mais n'exclut pas, comme il a été démontré au début de cette partie, que ce dernier contienne des commentaires provenant du témoignage principal de l'auteure-narratrice. Il est donc nécessaire d'être attentif aux nuances – qui se caractérisent généralement par un changement de temps de verbe – afin de bien comprendre le récit.

Cette structure à trois voix qui définit *Le jour où je n'étais pas là* démontre donc une certaine complexité dans le récit de Cixous. Tel qu'il a déjà été mentionné, pour les témoignages d'Ève et de son fils, l'auteure-narratrice agit à titre de témoignaire. Néanmoins, puisqu'elle prend elle aussi la parole, puisqu'elle témoigne à son tour, elle se positionne également en témoin, ce qui lui attribue deux rôles distincts, rôles qu'il revient à la lectrice de départager.

2.3.2 Énonciation : un « je » polyphonique

Le titre du livre, *Le jour où je n'étais pas là*, est très représentatif de la hantise *et* de la structure complexe du récit. En effet, si c'est d'abord Ève, la grand-mère du petit qui l'énonce, cette phrase fait également écho à la véritable absence de la mère biologique du garçon, l'auteure-narratrice. Il y a donc, dans cette phrase, une double identité du pronom personnel « je », une polyphonie des voix. En ce sens, le « je » dans le titre représente tout autant l'auteure-narratrice que sa mère, Ève. Cette dernière utilise régulièrement la phrase : « Cet enfant, quand est-il parti ? *Le seul jour où je sors*. Un an je ne sors pas. *Un jour*, je sors. Et il s'en va. Sans moi. *Le jour où je n'étais pas là* » (2000 : 94, tel quel dans le texte), ou : « J'ai pensé qu'il allait mourir, dit ma mère (et elle ne dit rien de plus que ce qu'elle dit) mais ce n'était pas vivable. *Juste le jour où je n'étais pas là* » (2000 : 99, tel quel dans le texte), et encore : « Est-ce qu'il attend le seul jour où je n'étais pas là, pour se mettre à mourir ? » (2000 : 102). L'auteure-narratrice ne tarde pas à s'approprier la phrase tant répétée par sa mère :

« Décédé à Alger » peut-être mais pas mort du tout pas encore non. Il faut le temps. Les choses n'arrivent pas aux jours où elles se passent, ni les événements, ni les gens. Mon fils ne m'arrivait pas lorsqu'il est advenu ni lui à moi ni moi à lui, il m'arrivait mais plus tard, déjà plus tard. *Le jour où je n'étais pas là.* (2000 : 160, je souligne)

Le titre du récit, donc, montre à lui seul toute la complexité de la structure à trois voix du texte.

La quatrième de couverture, reproduite dans l'annexe 2, est aussi très représentative de la polyphonie présente dans *Le jour où je n'étais pas là*. En effet, elle est constituée d'un amalgame de phrases tirées du texte, phrases qui, de prime abord, sont attribuées d'instinct, par la lectrice, à l'auteure-narratrice, d'autant plus que le résumé se termine par ses initiales, H. C.. Par contre, bien que la majorité des phrases qui composent la quatrième de couverture sont énoncées, dans le récit, par l'auteure-narratrice, certaines sont plutôt dites par Ève, bien qu'aucune indication, que ce soit un tiret ou une incise, ne le précise. C'est le cas des cinq premières phrases du dernier paragraphe. Ces mots, à quelques différences près, il est possible de les lire à la page 94 : « Cet enfant, quand est-il parti ? *Le seul jour* où je sors. Un an je ne sors pas. *Un jour*, je sors. Et il s'en va. Sans moi. *Le jour où je ne suis pas là* » (2000 : 94, tel quel dans le texte). En refusant d'identifier l'énonciateur des phrases mises en quatrième de couverture, on confère une polyphonie au « je » employé, polyphonie qui n'est perceptible qu'après la lecture du *Jour où je n'étais pas là*. Rien n'indique à la lectrice potentielle que certains mots n'appartiennent pas au même « je », au « je » de la narration. Ils sont tout simplement attribués à l'auteure-narratrice. Ce faisant, ils deviennent polyphoniques, tout comme le titre qui, d'abord énoncé par Ève, repris par l'auteure-narratrice, revêt une double identité, une triple identité, même, puisque poussé à

l'extrême, il peut également représenter l'absence des gardiens de parcs, le premier mai. En effet, chaque premier mai, date représentant la Fête du travail en France, les parcs sont désertés par les gardiens. C'est donc le moment idéal, pour les citoyens, d'abandonner leurs animaux sans conséquences, ce qu'une dame que rencontre l'auteure-narratrice affirme : « La dame au vélo disait : pas de gardien le 1^{er} mai. Jour d'abandon et sans témoin [...]. Chaque année ils abandonnent le 1^{er} mai » (2000 : 21). Ainsi, parce qu'ils étaient absents, des gens ont abandonné un chien à trois pattes, chien qui affecte grandement l'auteure-narratrice et qui lui fait penser à son enfant décédé. Elle ne peut s'empêcher de faire des parallèles entre les deux en raison de leur naïveté, de leur volonté de vivre et de l'absence de malice en eux :

Remis au hasard, l'abandonné [le chien] gambadait criant : gentil ! gentil ! gentil ! Je suis gentil. D'ailleurs avec trois pattes on peut fort bien courir sauter manger jouer, c'est seulement un peu moins de pattes, ça n'empêche pas d'exister, je suis gentil ! gentil ! gentil ! (2000 : 21)

La trisomie, tout comme l'absence d'une troisième patte chez un chien, n'empêche pas Georges d'exister, de vouloir être aimé, de vivre. Ce chien abandonné en raison de l'absence des gardiens de parcs rappelle donc à l'auteure-narratrice qu'elle a abandonné son propre enfant, des années plus tôt, à cause de sa trisomie. Pour elle, l'animal rejeté représente « [e]ncore un chien qu'[elle] n'[a] pas sauvé » (2000 : 24).

À l'instar de la quatrième de couverture, le titre du récit d'Hélène Cixous, *Le jour où je n'étais pas là*, est donc représentatif, par sa polyphonie, de la structure même du récit. Bien que les trois voix ne soient pas nécessairement les mêmes (dans ce cas il s'agit d'Ève,

de l'auteure-narratrice et des gardiens de parcs et non de l'oncle de Georges en troisième lieu), il n'empêche pas moins que le titre est représentatif de la structure du texte.

Il aura été question, dans ce chapitre, de la nécessité du témoignage ainsi que de ses caractéristiques et constituantes, lesquelles ont pu permettre de mettre au jour la structure complexe du récit d'Hélène Cixous. En ce sens, la présence de multiples témoignages imbriqués les uns dans les autres font du *Jour où je n'étais pas là* un récit qui joue avec sa lectrice, qui l'empêche non seulement de vraiment saisir l'événement traumatique, *les événements à son cœur*, mais également de découvrir la vérité sur les circonstances de la mort de l'enfant, ce que nous verrons dans l'ultime chapitre de ce mémoire.

CHAPITRE III :

EN/QUÊTE DE LA VÉRITÉ

« Tous les témoins sont [...] hantés par
[une] crainte de ne pas être crus. »
(Waintrater, 2003, p. 26)

La vérité est une composante primordiale du témoignage. Jacques Derrida affirme en ce sens que « le témoignage prétend toujours témoigner en vérité de la vérité » (1998 : 28). Tout témoin, donc, souhaite être cru, souhaite que son témoignaire accepte ce qu'il raconte comme étant la vérité, comme étant ce qui s'est réellement passé. En prenant appui principalement sur Derrida et son ouvrage, *Demeure. Maurice Blanchot*, il s'agira, dans ce dernier chapitre, d'étudier les particularités de la vérité du témoignage, lequel contient en lui-même la possibilité même du parjure, du mensonge et de la fiction. Je démontrerai que, dans *Le jour où je n'étais pas là*, la présence de deux témoins – Ève et son fils – lors du décès de Georges s'avère bénéfique pour l'auteure-narratrice à la recherche de la vérité sur les circonstances de la mort de son enfant trisomique, que c'est grâce à cela qu'elle arrive à comprendre ce qui s'est produit.

3.1 Le témoignage : vérité ou fiction ?

Dans le précédent chapitre, il a été question de la nécessaire organisation du témoignage qui permet au témoignaire de comprendre et d'assimiler ce qu'on lui raconte, non seulement d'*écouter*, mais d'*entendre*, de comprendre. Paradoxalement, le travail formel du récit peut mettre en doute la vérité du témoignage qu'écrit (ou énonce) le témoin. Jacques Derrida, dans *Demeure. Maurice Blanchot*, note que « [d]ans notre tradition juridique européenne, un témoignage devrait rester étranger à la littérature et surtout, dans la littérature, à ce qui se donne comme fiction, simulation ou simulacre » (1998 : 30). Néanmoins, il ne s'agit que d'un idéal puisque comme il affirme plus loin dans le même essai,

il n'est pas de témoignage qui n'implique structurellement en lui-même la possibilité de la fiction, du simulacre, de la dissimulation, du mensonge et du parjure – c'est-à-dire aussi de la littérature, de l'innocente ou perverse littérature qui joue innocemment à pervertir toutes ces distinctions. (1998 : 31)

Il est donc impossible de dissocier complètement la fiction, le parjure et le mensonge du témoignage.

3.1.1 La présence de fiction

L'organisation du récit, par sa nécessité, est l'un des éléments qui rend impossible la dissociation du témoignage d'avec cette réalité :

Une part de fiction, la sélection de la matière événementielle, une mise en forme (selon les trois étapes de la création établies par la rhétorique classique – *inventio, dispositio, elocutio*) sont indispensables, dans le but d'engager le lecteur dans une expérience verbale qui soit la moins inadéquate possible à représenter une expérience vécue extrême. (Bornand, 2004 : 69, tel quel dans le texte)

La part de fiction est donc *utile* au témoignage. Elle est ce qui permet la transmission de l'expérience à la lectrice ou au témoignaire. Néanmoins, la présence de la fiction et d'une mise en forme dans le récit ne veut pas dire pour autant qu'un témoignage est faux. En effet, que la fiction soit synonyme de faux, d'inventé, est une conclusion trop rapide³⁷. Elle est plutôt, selon Michael Riffaterre, ce qui confère au témoignage son effet de réel : « ce qu'ajoute la littérarité au témoignage c'est l'effet de réel » (Riffaterre, 2002 : 217). Pour le théoricien,

[i]l ne suffit pas [...] que le témoignage soit vrai, il faut qu'il en ait l'air.

Il ne suffit pas qu'il ait l'air vrai, il faut encore qu'il contrôle notre attention et notre interprétation, qu'il nous émeuve, et le cas échéant que la cause qu'il sert fasse du lecteur un converti ou un sympathisant. Il ne suffit pas qu'il intéresse, il faut encore qu'il fasse plaisir, offrant au lecteur sous l'apparence du vrai les émotions sans risque qu'il trouve d'habitude dans la fiction ou la poésie. (2002 : 221)

La vérité du témoignage, donc, est intrinsèquement liée à une part de fiction, à une certaine littérarité. Cette littérarité est ce qui permet au témoin de dire l'indicible et au témoignage d'atteindre le témoignaire, ce que Régine Waintrater affirme dans *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre* : « Pour dire l'indicible, le témoin a recours à des métaphores, des images qui, ancrées dans la langue et le corps, s'imposent à lui au

³⁷ Jorge Semprun, dans *Le grand voyage*, a d'ailleurs inventé de toutes pièces un personnage, le « gars » de Semur, ce qui n'invalider pas pour autant la vérité de son expérience. À ce sujet, voir *Témoignage et fiction* de Marie Bornand, 2004 : 70-74.

cours de son récit » (2003 : 220). Je le répète, un témoignage brut, non organisé, sans la possible présence de fiction ou de figures littéraires, risque de ne pas être compris par le témoignaire, de ne pas être cru. Rescapé des camps de concentration, Jorge Semprun lui-même abonde en ce sens : « "la réalité a souvent besoin d'invention, pour devenir vraie. C'est-à-dire vraisemblable. Pour emporter la conviction, l'émotion du lecteur" » (cité par Bornand, 2004 : 70). L'utilisation de la fiction s'avère donc très utile pour le témoin. Elle lui permet de dire l'indicible, de rendre vrai l'invraisemblable, de rendre crédible l'incroyable.

3.1.2 Parjure, mensonge, simulacre et dissimulation

La possibilité du parjure, du mensonge, du simulacre ainsi que de la dissimulation, est corollaire à l'obligation de vérité qui accompagne le témoignage. Sans cette nécessaire exigence de dire vrai, le témoin ne s'exposerait pas au risque d'être accusé de mensonge, de ne pas être cru, n'aurait rien à craindre en cas de mensonge ou de parjure. Pour Régine Waintrater,

[l']exigence de vérité qui préside à la prise de parole découle de l'origine juridique du témoignage, souvent délivré dans le but de témoigner d'un événement pour que justice soit rendue. Le témoignage ne se séparera jamais vraiment de cette première attache au judiciaire qui en fait un document soumis à une perspective morale. Témoigner, "c'est toujours comme déposer sous serment à la barre [...]. Ce n'est donc pas seulement raconter, mais s'engager et engager son récit devant les autres".

Ce critère de vérité [...] a pour conséquence de placer le témoin en position de ne pas être cru, voire d'être accusé de mensonge. (Waintrater, 2003 : 25)

Lorsqu'un témoin fait le récit d'une expérience traumatique, il s'engage donc à dire vrai, à raconter ce qu'il a vécu *comme* il l'a vécu et à répéter le *même* récit encore et encore, ce que Derrida exprime dans son essai sur Maurice Blanchot : « Quand je m'engage à dire la vérité, je m'engage à répéter la même chose, un instant après, deux instants après, le lendemain et pour l'éternité, d'une certaine manière » (1998 : 37). Cet engagement à dire et à répéter la vérité n'exclut pas, néanmoins, la possibilité du mensonge, du parjure, du simulacre ou de la dissimulation dans le témoignage. Pour Jacques Derrida, « la littérature peut tout dire, tout accepter, tout recevoir, tout souffrir et tout simuler, elle peut feindre même le leurre, comme les armées modernes qui savent disposer de faux leurre » (1998 : 30). N'importe quel témoignage, donc, peut comporter sa part de mensonge, de leurre et de simulation. Cela dit, leur présence, si elle n'est pas intentionnelle, n'invalider pas pour autant un témoignage (ce que je démontrerai plus en détails dans la partie 3.2 de ce chapitre) : « Un témoignage peut être faux, c'est-à-dire erroné, sans être un faux témoignage, c'est-à-dire sans impliquer le parjure, le mensonge, l'intention délibérée de tromper » (Derrida, 1998 : 41). Par contre, lorsqu'il y a intention *volontaire* de tromper, le récit se transforme en faux témoignage. Un cas célèbre de faux témoignage est celui de Benjamin Wilkomirski. Son texte, *Fragments. Une enfance (1939-1948)*, paru en 1995, raconte sa prétendue déportation pendant la Seconde Guerre mondiale alors qu'il n'était qu'un enfant. Rien ne laissait présager qu'il s'agissait d'un faux témoignage. En effet, un contrat de vérité avec la lectrice, tel que le définit Marie Bornand dans le chapitre V de

Témoignage et fiction, était présent. Le paratexte éditorial, qui est constitué du titre, du sous-titre, de la notice biographique ainsi que du résumé, indiquait à la lectrice le caractère biographique du texte. Néanmoins, ce contrat de vérité était faux, ce qui a été découvert quelque temps après la parution du récit. Au sujet de *Fragments. Une enfance (1939-1948)*, Bornand explique :

le *je* narrateur-témoin atteste sa parole par sa biographie, les faits, les lieux, situations et personnages sont vraisemblables et très détaillés, plusieurs ont même été vérifiés lors des enquêtes qui ont suivi les révélations. Mais les documents et les témoignages sur la biographie de l'auteur – extérieurs au texte – prouvent que les événements relatés ne peuvent en aucun cas concorder avec la vie de l'auteur. (Bornand, 2004 : 79, tel quel dans le texte)

Ainsi, en prétendant que son texte était biographique, en insérant nombre de références documentées, Wilkomirski a délibérément trompé les lectrices, et ce, même s'il a refusé d'admettre le leurre. Son témoignage est alors devenu irrecevable comme tel. Cet exemple démontre bien à quel point le témoignage a toujours partie liée avec le mensonge, le parjure, le leurre et la dissimulation. Wilkomirski, avec des informations accessibles à tous et toutes, a réussi à construire un témoignage si crédible et réaliste que peu ont douté de la vérité de l'expérience. Si un journaliste ne s'était pas intéressé à la biographie du « rescapé », la supercherie n'aurait probablement jamais été découverte.

Dans *Les rescapés et les naufragés*, Primo Levi traite également du mensonge, de la falsification de l'événement, mais sous un tout autre aspect qu'il m'est impossible de passer sous silence. Pour lui,

si ceux qui mentent consciemment en falsifiant à froid la réalité même existent bel et bien, plus nombreux sont ceux qui lèvent l'ancre, s'éloignent, momentanément ou pour toujours, des souvenirs sincères et se fabriquent une réalité qui les arrange. Le passé leur pèse ; ils éprouvent de la répugnance pour les choses faites ou subies, et ont tendance à leur en substituer d'autres. La substitution peut commencer en pleine conscience, avec un scénario inventé, mensonger, restauré, mais moins pénible que la réalité; en répétant cette description, à d'autres mais aussi à eux-mêmes, la distinction entre le faux et le vrai perd progressivement ses contours et l'homme finit par croire entièrement au récit qu'il fait si souvent et qu'il continue à faire encore, limant et retouchant ici et là les détails les moins crédibles, ou qui s'accordent mal entre eux, ou incompatibles avec le tableau des événements acquis : *la mauvaise foi initiale est devenue bonne foi*. Le passage silencieux du mensonge à autrui à celui qu'on se fait à soi-même est utile : qui ment de bonne foi ment mieux, joue mieux son rôle, est cru plus facilement par le juge, par l'historien, par le lecteur, par sa femme, par ses enfants.

Plus les événements s'éloignent, plus s'accroît et se perfectionne la construction de la vérité qui arrange. (Levi, 1989 : 26-27, je souligne)

Pour Levi, donc, le mensonge et la falsification peuvent être considérés de bonne foi lorsque le témoin croit son mensonge, le considère comme étant la vérité. Ils s'offrent comme un mécanisme de protection contre l'incrédulité et la douleur, car, rappelons-nous,

le souvenir d'un traumatisme, souffert ou infligé, est lui-même traumatisant parce que son rappel fait souffrir ou, pour le moins, perturbe ; celui qui a été blessé a tendance à refouler le souvenir pour ne pas renouveler la douleur ; celui qui a blessé, repousse le souvenir dans les profondeurs afin de s'en libérer, d'alléger son sentiment de culpabilité. (Levi, 1989 : 24)

Néanmoins, Levi note que ce sont généralement les bourreaux qui mentent, qui altèrent la vérité puisque, pour lui, « [c]eux qui subissent une injustice ou une offense n'ont pas besoin de forger des mensonges afin de se disculper d'une faute qu'ils n'ont pas

commise [...], mais cela n'exclut pas que leurs souvenirs puissent aussi être altérés » (Levi, 1989 : 32), et ce, de différentes façons³⁸.

Somme toute, ce qu'il faut comprendre c'est que malgré la possibilité de faux témoignages à la Wilkomirski et la possible falsification des faits pour créer une vérité qui arrange, il ne faut pas se méfier systématiquement des témoignages. Sans l'éventualité « de la fiction, du parjure et du mensonge [...], aucun témoignage ne serait plus possible et n'aurait plus en tout cas son sens de témoignage » (Derrida, 1998 : 23). La vérité du témoignage, donc, même s'il serait aisément de le faire, n'est pas à mettre en doute en raison d'une possible présence de fiction, de mensonge, de parjure ou de dissimulation. Cette possibilité est ce qui caractérise le témoignage. Sans elle, il ne pourrait être, ne serait pas ce qu'il est.

3.1.3 Les secrets d'Ève

Dans *Le jour où je n'étais pas là*, le premier témoignage que fait Ève à sa fille, l'auteure-narratrice, contient une certaine part de dissimulation. Le récit qu'elle raconte sur la mort de Georges est très bref et exempt de détails :

C'était subit. Cette mort. Un jour, dit ma mère. Cette sortie. Un dimanche. On ne sort jamais. Un dimanche on fait une excursion. C'est inexplicable. Et quand je reviens le Personnel dit : pendant votre absence, l'enfant a une très grosse fièvre. [...] Une nuit, il ne s'est plus réveillé. [...] Le matin il était froid. (2000 : 98-99)

³⁸ Il sera question de cette particularité au début de la partie 3.2 Vérité historique et vérité psychique.

Dans le précédent extrait, il n'est aucunement question de la présence – ou de l'absence – du frère de l'auteure-narratrice, de son désir de sauver l'enfant en lui administrant différents médicaments. Rien, dans le récit d'Ève, n'indique qu'elle n'était pas seule au moment des événements, alors que le témoignage de son fils, l'oncle de Georges, démontre le contraire³⁹. De même, aucun détail n'est donné sur les circonstances, sur les raisons du décès (à l'exception de la fièvre), sur la façon dont cela s'est produit. Ève garde ces détails secrets, ne les divulgue pas à son témoignaire, c'est-à-dire sa fille. Par conséquent, il est légitime de questionner ses intentions : la dissimulation d'Ève est-elle volontaire ? Veut-elle s'éviter des représailles de sa fille en lui cachant qu'elle a demandé à son fils de ne pas donner de traitement à l'enfant ? A-t-elle honte de ses actes, de ses décisions ? Veut-elle tromper l'auteure-narratrice ? Et, enfin, cherche-t-elle à se créer une nouvelle réalité, une réalité qui lui convient davantage ?

Lorsqu'elle écoute les bandes qui ont enregistré le récit de sa mère, l'auteure-narratrice s'aperçoit que le témoignage qu'Ève énonce est un « récit vigilant rusé refusant méfiant » (2000 : 169), ce qu'elle n'avait pas vraiment constaté au moment du témoignage. Elle comprend que ce qui aurait dû être dit en toute honnêteté était plutôt, d'une certaine façon, calculé, réfléchi :

Tout d'un coup je voyais qu'elle coulait des regards de côté sous le couvert des haricots, tout d'un coup je voyais tous ces haricots qui s'entrecroisaient et se multipliaient, cependant que la casquette orange de ma mère descendait très bas sur son visage, je voyais ses lèvres

³⁹ La partie 3.3 de ce chapitre sera consacrée plus particulièrement au témoignage du frère de l'auteure-narratrice.

freiner un tantinet un débit qu'elle corrigeait rejouant un naturel avec une habileté nouvelle. (2000 : 169)

Les regards obliques d'Ève et l'attention qu'elle porte à son débit apparaissent suspects : elle ne parle pas avec autant de sincérité que l'exige le témoignage et elle fait attention à ce qu'elle raconte. Ces comportements, l'auteure-narratrice les attribue à la colère. En effet, elle présume qu'Ève est en colère contre elle « comme si [elle] avai[t] exercé un droit indéniable de curiosité parce qu'[elle] étais[t] la mère et indu parce qu'[elle] n'étais[t] pas la mère » (2000 : 170), qu'elle est en colère parce qu'elle ne croit pas que sa fille croit qu'elle est héroïque (2000, 175) pour avoir évité à Georges une qualité de vie médiocre, et ce, même si elle n'a jamais raconté en détails ce qui s'est produit au moment de la mort de l'enfant. Cette colère, Ève la tait comme elle garde secrets les blancs de son témoignage :

Il s'agit de secrets. Totalement défendus. Ce qu'elle n'a jamais dit concernant la mort de Georges et la mort d'Omi, ou plutôt ce qu'elle a toujours dissimulé d'une mort par l'autre, ou plutôt concernant la vie dans la mort. Secrets jurés à personne d'autre qu'à elle-même. C'est son trésor. C'est son regret. C'est le don caché qu'elle n'a absolument pas donné. (2000 : 175)

Le premier récit d'Ève comprend ainsi une certaine part de dissimulation que l'auteure-narratrice, tout comme la lectrice, peut considérer comme étant intentionnelle, d'autant plus qu'elle fera un second témoignage qui, d'une certaine façon, comble les vides⁴⁰. Néanmoins, s'il est possible de déduire qu'Ève a délibérément caché des détails concernant le décès de son petit-fils, qu'elle a créé une version épurée de l'événement qui lui convient davantage, il ne *semble* pas qu'elle ait voulu tromper l'auteure-narratrice,

⁴⁰ Le second témoignage d'Ève sera analysé dans la partie 3.2.1 de ce mémoire.

l'envoyer sur de fausses pistes. Elle a dit les choses comme elles étaient, tout en épargnant sa fille des détails qu'elle ne considérait peut-être pas pertinents pour l'« enquête ». Mais en tenant compte de la dissimulation, jusqu'à quel point son témoignage peut être jugé vrai ?

3.2 Vérité historique et vérité psychique

L'une des particularités du témoignage est qu'il peut être incomplet, qu'il peut contenir des blancs⁴¹. Régine Waintrater, dans *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*, mentionne, dans un même ordre d'idées, que « le témoin ne peut prétendre à une vision globale de l'événement dont il témoigne, car de sa place, il manque de perspective, et surtout de distance, même cinquante ans après » (Waintrater, 2003 : 29). En ce sens, peut-on remettre en question la vérité du témoignage ? Selon Shoshana Felman, il n'est pas nécessaire « de posséder la vérité afin d'en témoigner » (Felman et Laub, 1992 : 15, tel quel dans le texte, ma traduction)⁴², puisque « le sujet parlant témoigne constamment d'une vérité qui continue néanmoins de lui échapper, une vérité qui est, essentiellement, *non disponible* pour ce même témoin » (Felman et Laub, 1992 : 15, tel quel dans le texte, ma traduction)⁴³. Les souvenirs du témoin sont donc souvent incomplets et parfois erronés d'un point de vue historique, ce que Primo Levi corrobore dans *Les rescapés et les naufragés* en affirmant qu' « [à] des fins défensives, la réalité peut être

⁴¹ “What the testimony does not offer is [...] a completed statement [...] of those events.” (Felman et Laub, 1992: 5)

⁴² “one does not have to possess the truth in order to effectively *bear witness* to it.”

⁴³ “the speaking subject constantly bears witness to a truth that nonetheless continues to escape him, a truth that is, essentially, *not available* to its own speaker.”

faussée non seulement dans le souvenir, mais au moment même de l'événement » (Levi, 1989 : 33). C'est pourquoi, dans *Testimony. Crises of Witnessing in Literature, Psychoanalysis and History*, Dori Laub fait une distinction entre la vérité dite historique et le témoignage. La vérité historique peut être prouvée, peut être mesurée. La vérité du témoignage, quant à elle, est restreinte à l'expérience et au point de vue du témoin. Il y a certains éléments que le témoin peut savoir, d'autres qu'il ne sait pas et, enfin, d'autres qu'il ne peut pas savoir (Felman et Laub, 1992 : 61). Ainsi, le récit d'un témoin peut entrer en contradiction avec les faits historiques, ce qui n'invalider pas pour autant le témoignage d'un point de vue psychanalytique. L'exemple parfait de cette particularité est le témoignage d'une femme rescapée d'Auschwitz. Cette femme, alors qu'elle racontait ce qu'elle a vécu, a affirmé avoir vu quatre cheminées des crématoriums exploser alors qu'en réalité, une seule a été détruite par la révolte juive d'octobre 1944. Si les historiens considèrent son témoignage comme non recevable en raison du nombre de cheminées évoquées, pour le psychanalyste qui a assisté à son témoignage, Dori Laub,

La femme ne témoignait pas [...] du nombre de cheminées explosées, mais de quelque chose de plus radical, de plus crucial : la réalité d'un événement inimaginable. Une cheminée explosée à Auschwitz était aussi incroyable que quatre. Le nombre avait moins d'importance que le fait que cela se soit produit. L'événement lui-même était presque inconcevable. La femme a témoigné d'un événement qui a brisé le cadre contraignant d'Auschwitz, où des révoltes armées juives ne pouvaient avoir lieu et n'avaient pas de place. Elle a témoigné de la rupture d'un cadre. (Felman et Laub, 1992 : 60, ma traduction)⁴⁴

⁴⁴ “The woman was testifying [...] not to the number of the chimneys blown up, but to something else, more radical, more crucial: the reality of an unimaginable occurrence. One chimney blown up in Auschwitz was as incredible as four. The number mattered less than the fact of the occurrence. The event itself was almost

Malgré les faits historiques erronés, le psychanalyste accepte le témoignage de la femme, ne le juge pas non recevable comme l'ont fait les historiens. Il voit plus loin, comprend que pour cette femme, ce n'était pas le nombre de cheminées détruites qui importait, mais bien le fait qu'il y ait eu une révolution à l'intérieur du camp. C'est de cela même dont elle témoignait et non du nombre de cheminées que le sonderkommando⁴⁵ avait fait exploser. D'un point de vue psychanalytique, donc, que les faits historiques ne soient pas exacts n'a pas réellement d'importance, n'invalider pas le récit que fait le témoin puisqu'ils ne constituent pas l'élément primordial du récit. C'est plutôt la recherche d'un savoir et d'une vérité sur l'événement traumatique qui est centrale. Dori Laub place le savoir, la vérité de l'événement, dans le témoin plutôt que dans l'histoire. Il affirme que

[d]ans le processus du témoignage d'un trauma, comme dans la pratique psychanalytique, nous ne voulons pas savoir autre chose que ce que le patient nous dit parce que ce qui est important c'est la situation de *découverte* du savoir – son évolution et *sa constitution en tant que savoir*. Le savoir dans le témoignage est, en d'autres mots, non seulement une reproduction et une réplique des faits par le témoin, mais un véritable événement à part entière. (Felman et Laub, 1992 : 62, tel quel dans le texte, ma traduction)⁴⁶

Cette recherche de savoir et de vérité est ce qui permet au témoin de reprendre possession de son histoire et de comprendre ce qui lui est arrivé. Par contre, vu de

inconceivable. The woman testified to an event that broke all the compelling frame of Auschwitz, where Jewish armed revolts just did not happen, and had no place. She testified to the breakage of a framework.””

⁴⁵ Nom du groupe chargé de faire fonctionner les crématoriums d'Auschwitz. Il était essentiellement composé de prisonniers juifs.

⁴⁶ “In the process of the testimony to a trauma, as in psychoanalytic practice, in effect, you often do not want to know anything except what the patient tells you, because what is important is the situation of *discovery* of knowledge—its evolution, and its *very happening*. Knowledge to the testimony is, in other words, not simply a factual given that is reproduced and replicated by the testifier, but a genuine advent, an event in its own right.””

l'extérieur, cela peut mener à de « faux » souvenirs, souvenirs qui constituent néanmoins la *stricte vérité* pour le témoin.

Dans *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*, Régine Waintrater évoque elle aussi la différence entre vérité historique et vérité du témoignage, insiste sur la place que doit occuper la vérité psychique. Elle note que de nos jours, l'idéologie a changé et laisse une certaine place à la subjectivité, ce qui n'était pas le cas au moment où étaient recueillis les témoignages des rescapés des camps de concentration, à la suite de la Seconde Guerre mondiale :

L'idéologie historienne traditionnelle, qui demandait au témoin de s'effacer au service d'une vérité collective, a fait place à la réhabilitation de la parole individuelle : l'idée semble maintenant totalement acceptée dans les différentes disciplines des sciences humaines que le cas particulier est la meilleure illustration du général. Puisque, comme le dit Georges Perec, "les statistiques ne parlent jamais", il faut se tourner vers l'expérience singulière ; la subjectivité peut alors retrouver sa place, et le témoin est désormais convoqué pour combler les lacunes d'une connaissance qui ne se satisfait plus du seul fait historique, mais cherche à comprendre l'état d'esprit de ceux qui ont vécu un événement extrême. (Waintrater, 2003 : 17-18)

Il est donc essentiel de distinguer la vérité historique de la vérité du témoignage, d'autant plus que selon Jacques Derrida, « si le témoignage [...] devenait preuve, information, certitude ou archive, il perdrait sa fonction de témoignage » (1998 : 31), et ce, parce qu'il est hanté par la possibilité du mensonge, du parjure et de la fiction. Ainsi, il est nécessaire d'avoir foi dans le témoin, même si son témoignage ne corrobore pas exactement les faits historiques, même s'il ne peut être considéré comme une preuve officielle pour un événement. Qu'importe si une seule cheminée a explosé au lieu des quatre mentionnées. La

rescapée d’Auschwitz n’a pas moins vécu une expérience traumatisante. L’histoire se voulant objective, elle ne peut raconter toute la misère et la détresse humaine. Par contre, les témoignages, eux, le peuvent.

3.2.1 La vérité, toute la vérité

En livrant son second témoignage, Ève énonce *sa* vérité de l’événement, *sa* vérité sur la mort de Georges, et ce, même si certains éléments, tels que la présence de l’oncle de l’enfant, sont passés sous silence ou, plutôt, démentis par la grand-mère. Si elle dissimule certains faits, il est difficile d’affirmer, cette fois, qu’elle le fait intentionnellement, d’autant plus que l’auteure-narratrice voit, dans ce second récit, une sincérité qui n’était pas aussi présente la première fois que sa mère a répondu à sa demande, celle de témoigner. En effet, pour l’auteure-narratrice, Ève, en témoignant pour une dernière fois, « ne dépos[e] rien que la vérité » (2000 : 189) :

Ton frère n’était pas là. Voici la vérité : c’était un dimanche où j’étais sortie. J’avais laissé l’enfant seul avec Le Personnel. Quand je suis revenue il avait cette grosse fièvre je trouvais ça bizarre juste le jour où je sors il attrape la mort et bien sûr s’il a une fièvre de cheval pareil le cœur ne suit pas. Je tenais à cet enfant mais le retenir non je n’aurais pas cherché ce n’est pas un enfant qui doit être guéri ça n’eût rimé à rien de le forcer j’ai tout de suite compris c’est le Destin qui entre. Je sors : le Destin entre.

Et si tonfrère [sic] m’avait proposé de m’opposer au Destin je ne l’aurais certainement pas encouragé à le ressusciter dans l’état où il était c’est tout ce qui nous manquait encore mais il n’était pas là non seulement il était déjà mongolien mais d’avoir en plus les séquelles d’une maladie pareille après une méningite je ne voyais pas du tout

d'issue intéressante, je n'aurais certainement pas encouragé un enfant pareil de survivre s'il y a le Destin qui lui donne une maladie mortelle on accepte et tonfrère [sic] n'était pas là.

J'étais attachée mais l'attachement n'est pas une raison l'aimer n'est pas une raison de l'encourager à survivre totalement absent et de travers mais au contraire car par la suite ça n'aurait pas été marrant.

Je regrette je n'ai jamais été héroïque ne pas lutter contre le Destin, c'est de l'opportunisme ce n'est pas de l'héroïsme. (2000 : 188-189, tel quel dans le texte)

Ainsi, malgré l'insistance sur le fait que son fils était absent au moment de la suite d'événements qui a mené au décès de Georges, malgré le fait qu'elle affirme ne pas avoir arrêté le médecin dans sa course contre la mort de l'enfant, ne pas avoir été confrontée à ce choix au moment du drame, Ève dépose ici un témoignage empreint de sincérité, dépose *sa* vérité sur l'événement. Peu importe que son témoignage ne cadre pas avec les faits dits historiques, avec le témoignage de l'oncle de Georges, elle dépose *sa* vérité, rien que *sa* vérité sur l'événement qu'elle a vécu. Son témoignage ne contient aucun mensonge, aucun leurre délibéré. Elle raconte en toute sincérité ce qu'elle a vécu, ce qu'elle a éprouvé au moment de la mort de l'enfant. Elle raconte ses impressions, ses sensations, des dizaines d'années après l'événement puisque c'est tout ce qui lui reste, puisqu'elle semble avoir évacué les détails de l'événement : « – Demande-lui – dit le livre – non dis-je – demande-lui si elle a oublié dit le livre – mais c'est une question absurde dis-je – mais quand même – je demandai : tu as oublié tout cela. Et comme je m'y attendais elle répond : oui » (2000 : 190).

3.3 L'unicité du témoin, un élément essentiel du témoignage

Malgré le second témoignage d'Ève, témoignage qui représente *sa* vérité sur l'événement, c'est la présence d'un deuxième témoin qui permet à l'auteure-narratrice de tout savoir sur les circonstances de la mort de son fils.

Dans *Demeure. Maurice Blanchot*, Jacques Derrida insiste sur le caractère irremplaçable du témoin. Pour lui « [j]e ne peux témoigner, au sens strict de ce mot, qu'à l'instant où ce dont je témoigne, personne ne peut en témoigner à ma place » (Derrida, 1998 : 32). Ainsi, chaque témoin est exemplaire, ne peut être remplacé par un autre, et ce, même si plusieurs personnes ont assisté à un même événement. En d'autres mots, « [p]ersonne ne témoigne pour le témoin » (Derrida, paraphrasant Celan, 1998 : 78), pas même un autre témoin du même événement. Chacun a sa propre vision, ses propres sensations, sa propre place dans l'espace, ce qui le rend unique :

Là où je témoigne, je suis unique et irremplaçable. [...] Même si nous avons été plusieurs à participer à un événement, à assister à une scène, le témoin ne peut témoigner que là où il affirme qu'il était à une place unique et où il pouvait témoigner de cela et de cela en un ici-maintenant, c'est-à-dire en un instant pointu qui supporte justement cette exemplarité. (Derrida, 1998 : 47)

Dans le récit d'Hélène Cixous, l'unicité du témoin s'avère être primordiale puisque l'événement au centre du récit, le décès prématuré de Georges, a été vécu par deux sujets différents, Ève et son fils. Le caractère irremplaçable du témoin est ce qui permet d'atteindre ce qui se rapproche le plus de la vérité complète sur les circonstances de la mort de l'enfant trisomique. Sans le récit du frère de l'auteure-narratrice, cette dernière n'aurait

jamais eu accès aux détails des circonstances de la mort de son fils puisqu'Ève garde non seulement indéniablement une part de secret⁴⁷ lorsqu'elle témoigne, mais elle avoue en outre avoir évacué de sa mémoire certains de ces détails.

Ainsi, loin d'être satisfaite du premier récit de sa mère et de l'absence de réponse à ses questions, l'auteure-narratrice, après avoir réalisé que son frère avait dû être présent au moment fatidique, le questionne, cherche à combler les blancs, cherche à savoir ce qui s'est produit, pourquoi et comment son fils est mort. D'abord étonné par l'amnésie de sa mère sur la cause du décès de l'enfant (« Il avait un souffle. Il avait un canal atrioventriculaire dit mon frère » (2000 : 181)), l'oncle de Georges commence son témoignage alors que l'auteure-narratrice « cherch[e] à voir ce qu'[elle] enten[d] » (2000 : 182) :

Il était un peu gris, dit mon frère fraternel [...] [J']ai pris une seringue de cétilamide et maman m'a arrêté en disant il faut que tu le laisses mourir à ma stupeur elle m'a arrêté disant laisse-le mourir en disant laisse Georges s'en aller elle m'a arrêté dans ma course avec sa mort, c'était une lutte très serrée et maman m'a arrêté en prenant son parti elle m'a dit laisse-le partir [...] maman a arrêté le savoir, [...] et il est mort. (2000 : 182-183)

Or, dans les deux témoignages qu'Ève fait de la mort de Georges, jamais il n'est question de ce moment important. Elle va même jusqu'à affirmer que l'oncle de l'enfant n'était pas présent alors que le témoignage précédent indique tout le contraire. Ainsi, c'est bel et bien la présence de l'oncle de Georges qui permet à l'auteure-narratrice d'en savoir

⁴⁷ Je me permets ici de citer à nouveau le passage en question : « Il s'agit de secrets. Totalement défendus. Ce qu'elle [Ève] n'a jamais dit concernant la mort de Georges et la mort d'Omi, ou plutôt ce qu'elle a toujours dissimulé d'une mort par l'autre, ou plutôt concernant la vie dans la mort. Secrets jurés à personne d'autre qu'à elle-même. C'est son trésor. C'est son regret. C'est le don caché qu'elle n'a absolument pas donné » (Cixous, 2000 : 175).

davantage sur la mort de son fils trisomique. Sans la présence d'un second témoin, elle n'aurait eu accès qu'à une histoire incomplète, à une histoire qui n'évoque pas les causes de la mort de son fils. Elle n'aurait jamais su que son frère s'est précipité pour sauver l'enfant en voulant lui administrer la médication requise pour qu'il puisse survivre. Elle n'aurait jamais su que sa mère a « arrêté le savoir », laissant ainsi Georges partir.

Afin de clore le dernier chapitre du présent mémoire, je me permets de citer une dernière fois Jacques Derrida et son essai *Demeure. Maurice Blanchot* :

Je ne peux témoigner, au sens strict de ce mot, qu'à l'instant où ce dont je témoigne, personne ne peut en témoigner à ma place. Ce dont je témoigne est d'abord, à l'instant, mon secret, il reste à moi réservé. Je dois pouvoir garder secret cela même dont je témoigne; c'est la condition du témoignage au sens strict, et c'est pourquoi on ne pourra jamais démontrer, au sens de la preuve théorique et du jugement déterminant, qu'un parjure ou un mensonge ont effectivement eu lieu.
(Derrida, 1998 : 32)

Cette citation du philosophe français synthétise bien l'ensemble de ce chapitre. Malgré la présence de deux témoins lors de la mort de Georges, il ne sera jamais possible, pour l'auteure-narratrice, d'avoir accès à la *stricte vérité*. La possibilité du parjure, du mensonge et de la dissimulation, même si les deux récits lui permettent de se rapprocher le plus de l'événement qu'elle n'a pas vécu, sera toujours présente dans le témoignage. Jamais elle ne pourra affirmer avec certitude : « voilà ce qui s'est produit », d'autant plus qu'elle était absente au moment du décès de son fils. L'auteure-narratrice doit donc avoir foi en sa mère et son frère, les croire sur parole, sans quoi elle ne pourra jamais faire son deuil,

fermer la porte du passé. C'est d'ailleurs ce qu'elle *semble* faire en laissant « la porte de la Clinique se refermer derrière [elle] » (2000 : 190).

CONCLUSION

Somme toute, malgré qu'elle ait abandonné Georges à sa mère, l'auteure-narratrice n'a jamais pu se séparer complètement de son enfant. Il a continué à la hanter, a continué à l'habiter malgré elle. L'« arrivée-départ » de l'enfant constitue pour elle l'événement traumatique responsable de son trauma, trauma qui la propulse hors du temps modalisé dont traite Derrida dans *Spectres de Marx*, qui la pousse à vivre dans un monde où le présent – et son fils – ne lui arrive qu'à rebours. Même après la mort de l'enfant, elle n'arrive pas à rejoindre le présent, reste toujours dans la réalité traumatique de l'« arrivée-départ » de Georges, lequel, sous forme de spectre, de fantôme, ne cesse de l'habiter, de se couler en elle, de la hanter.

Ève et son fils ne font pas exception. Ils sont toujours hantés par Georges, malgré les quatre décennies qui se sont écoulées depuis sa mort, malgré leurs témoignages. Jusqu'à leur propre mort, l'enfant continuera de les habiter, de vivre en eux. Ils ne pourront jamais faire abstraction de ce qui s'est produit ce dimanche-là, ce dimanche où Georges a cessé de vivre, où ils ont été confrontés à un choix crucial : le laisser vivre ou mourir. Peu importe combien de fois ils témoigneront, Georges continuera à vivre en eux, à s'immiscer dans leurs pensées, ce qui témoigne qu'ils sont victimes d'un trauma, trauma qui ne peut être officiellement attribué à la mort de l'enfant puisque les événements traumatiques à la

source des traumas d'Ève et de son fils ne sont pas mis en scène dans le récit. Seule la hantise, symptôme traumatique, est perceptible dans le récit.

La hantise est ce qui pousse l'auteure-narratrice à recueillir les témoignages de son frère et de sa mère sur les circonstances de la mort de son enfant trisomique, ce qui la pousse à adopter le rôle de témoin. L'analyse des trois témoignages, ceux de l'auteure-narratrice, de sa mère et de son frère, m'aura d'abord permis d'identifier de quels types sont les trois témoins. En raison de leur présence lors de la mort de Georges, Ève et son fils peuvent être qualifiés, souvenons-nous, de témoin *superstes*. Même s'ils ne sont pas ceux qui ont succombé, qui ont perdu la vie en ce dimanche fatal, ils ont tout de même pris part à l'événement, ont été confrontés au choix de laisser mourir l'enfant ou de le traiter. Par conséquent, pour reprendre une dernière fois les mots de Giorgio Agamben, ils « ont traversé de bout en bout un événement » ([1999], 2003 : 17) traumatique. Témoin non pas de la mort de son fils, mais plutôt de son « arrivée-départ » ainsi que de son absence, l'auteure-narratrice se positionne elle aussi comme témoin *superstes* et ne tarde pas à s'approprier les mots de sa mère concernant leur absence respective au moment de la mort de l'enfant – ou plutôt, dans le cas d'Ève, au moment où l'enfant débute son trajet vers la mort –, démontrant ainsi une partie de la structure complexe à trois voix, de la structure polyphonique qui compose *Le jour où je n'étais pas là*.

Enfin, la quête de vérité que l'auteure-narratrice entreprend pour comprendre ce qui est arrivé à Georges, pourquoi et comment il est mort, ne fait que démontrer à quel point il fait partie d'elle, à quel point elle ne réussira sans doute jamais à s'en libérer, et ce, même

en ayant obtenu la vérité qu'elle souhaitait, vérité qui, je le rappelle, comportera toujours une part de doute en raison de cette possibilité de fiction, de parjure et de mensonge qui caractérise le témoignage. Même si elle affirme ne pas pouvoir « reprend[re] l'enfant qu'[elle] a donné » (2000 : 190), avoir « laissé la porte de la Clinique se refermer derrière [elle] » (2000 : 190), elle demeurera sans doute à jamais hantée par son enfant trisomique. Elle ressentira toujours le besoin d'en parler, même brièvement. D'ailleurs, Hélène Cixous, dans *Manhattan : lettres de la préhistoire*, récit publié en 2002, soit deux ans après *Le jour où je n'étais pas là*, traite de son enfant disparu, ne peut s'empêcher d'y faire référence, de parler de son « arrivée-départ ».

Cette impossibilité de faire son deuil complètement, de se libérer des spectres, semble être chose courante chez les écrivains ayant vécu un trauma. Je l'ai dit, Hélène Cixous, même après avoir fermé la porte du passé à la fin du *Jour où je n'étais pas là*, n'a pas pu s'empêcher de parler à nouveau de son fils. De la même façon, Annie Ernaux, traite d'abord de son avortement dans *Les armoires vides* (Gallimard, 1974) et de nouveau dans *L'événement*. Camille Laurens, après *Philippe*, a publié *Cet absent-là* (Léo Scheer, 2004) et s'est retrouvée au cœur d'une polémique importante après avoir accusé Marie Darrieussecq de « plagiat psychique » pour avoir raconté, dans une fiction intitulée *Tom est mort* (P.O.L., 2007), la mort d'un enfant. Enfin, Philippe Forest a consacré deux récits à la mort de son enfant, *L'enfant éternel* et *Toute la nuit*, ainsi qu'un essai sur la mort infantile, *Tous les enfants sauf un* (Gallimard, 2007).

Ainsi, si la mise en récit d'un trauma permet au témoin de se réapproprier son histoire, lui permet de rendre acceptable et de comprendre, d'une certaine façon, ce qu'il a

vécu, cela ne veut pas dire pour autant que le témoignage permet de mettre une croix définitive sur le passé. La plupart des témoins resteront à jamais hantés par leur passé, par ce qu'ils ont vécu, par ceux qu'ils ont perdus.

ANNEXE 1

(Extrait du *Jour où je n'étais pas là*, p.68-72)

« [Début partie 1] C'est un empereur sans dominion, un empereur qui tire de sa misère de lapin humain un empire absolu absolument énigmatique exercé sur toute personne qui une fois le soulève de terre. Si quelqu'un sans méfiance le prend dans ses bras, un sort est tout de suite jeté. Il s'agit d'un attachement pire qu'un filtre. Il y a du vampire innocent caché dans ce lapin : l'autorité absolue de l'agneaulapin [sic] né pour le sacrifice et qui ne demande à personne où est l'agneau qui le remplacera. Mais c'est un lapin qui ne tient pas debout. Cahin-caha sur la pente de Moriah, c'est long cette ascension. Combien de temps ?

Un an et quinze jours environ.

Mais naturellement quand on se met en route on ne sait pas quand et comment cela va se terminer, cette épreuve. Tout étant déjà décidé, on n'a plus qu'à aller longuement, lentement, finir, sans idée et sans opinion. [Fin partie 1]

[Début partie 2] D'ailleurs lorsque l'enfant Georges était déjà décédé et enterré dans le Cimetière Juif de Saint-Eugène, mon fils continuait à m'être vivant tout le temps que la nouvelle de l'événement ne m'était pas encore parvenue, ce qui se produisait juste avant la naissance de son frère, mon fils vivant. « Il y a quinze jours » dit ma mère, en arrivant juste à temps pour le suivant. Il y a une quinzaine de jours, dix ou quatorze qu'importe, on est à la croisée, déjà mort toujours vivant toujours un peu moins mort que mort, mais sur le livret de famille terme conseillé : décédé. Tout de suite après la nouvelle mon fils le suivant entre dans le petit livre déchiqueté. Mais même alors. Jusqu'à ce matin je n'ai jamais lu le livre. Je n'avais jamais lu la nouvelle. Il n'y avait pas de date. [Fin partie 2]

[Début partie 3] La mort n'intéresse pas ma mère la sage-femme. Les nouvelles de la disparition des personnes proches ne lui parviennent pas.

– Les frères et les sœurs d'Omi disparus en camp de concentration, quand as-tu su ?

Elle n'en a pas idée.

– La mort de Georges le petit ? – Qu'est-ce que tu veux que je te dise ? – Mais tu étais là ?

Elle n'est jamais arrivée à y être. Des années après, la mort n'est pas encore arrivée. Et peut-être jamais. La mort existe-t-elle ? Elle préfère ne pas savoir. [Fin partie 3]

[Début partie 4]

Lettre à mon fils auquel je n'ai jamais écrit de lettre

Mon amour, à qui je n'ai jamais dit mon amour,

J'écris dans la maison que j'ai fait construire à cause de toi, en hâte pour toi et contre toi tandis qu'Ève notre mère te gardait, je construisais je n'écrivais plus, au lieu de poèmes, je bâtissais je répondais en pierres à ton arrivée pour les temps des temps, je t'accueillais, je te prévenais, j'élevais en vitesse une maison où nous regarder et nous séparer, je faisais la maison où tu n'es jamais venu. Maison achevée le premier septembre 196- jour de ton propre achèvement.

Je ne pense jamais à l'origine de cette maison née de ta naissance. Dès que j'ai su ton nom du jour au lendemain j'ai cessé d'écrire.

J'écris dans cette maison que j'ai bâtie afin de ne plus jamais écrire.

J'ai hérité cette maison où j'écris de ton interminable passage.

Je te dis tu, je te fais venir, je te tire hors du nid inconnu.

Brève trêve de ce il, je prends dans mes bras le fantôme de l'agneau écorché.

Pendant que j'écrivais je sentais sa joue râpeuse sous mes lèvres. [Fin partie 4]

[Début partie 5]

- En voilà un qui n'aura pas besoin du *Nasenjosef*, dit ma tante.
- Je trouve qu'il a un drôle d'aspect dit ma mère. J'ai demandé à un ami de ton père [sic], un pédiatre juif. À l'époque je n'y connaissais rien.
- C'est un mongolien, à vous je le dis, mais ne le dites pas à la famille.
- Ça, on ne le dit jamais. Tous les mongoliens se ressemblent. Encore une honte.
- Alors j'ai dit : c'est mon petit-fils et l'ami m'en a voulu définitivement. [Fin partie 5]

[Début partie 6]

- Toutes ces distinctions, dit ma mère, les Juifs aussi, ils font des distinctions.
- Le mot : distinction. Omi était très distinguée. Jusqu'à la naissance de Georges, elle était la plus distinguée de la famille. Comment distingue-t-on la distinction ? Et maintenant, le distingué, c'était mon fils le mongolien. Mais Omi qui était d'une si bonne famille qu'elle fut admise à la loge des femmes franc-maçonnnes, quand même elle fréquentait Frau Engers. Elle se gênait mais cela ne la gênait pas que Frau Engers ne se gêne pas. Les Juifs allemands avec les Juifs polonais, on se sent supérieurs, ça m'a toujours gênée cet esprit de caste, j'étais déjà pour l'Europe en 1925 avec Fraulein von Längeke notre professeur d'allemand mais ensuite ce qui m'a le plus gênée c'est quand les nazis ont commencé à sembler faire les mêmes distinctions mais bien sûr c'était seulement une feinte. Le consistoire était en prison, mais ils ont cru que seuls les Juifs polonais étaient déportés,

comme s'ils étaient juifs d'être polonais et eux plus allemands quoique juifs donc à la fois plus juifs et moins juifs simultanément. [Fin partie 6] »

ANNEXE 2

(Reproduction de la quatrième de couverture du récit)

« Quelle surprise cet enfant, il a l'air inexact. Est-ce que cela existe d'être né sans être né ? – De nos jours on ne dit plus mongolien, *Trisomique, terme médical conseillé*.

Sous le coup ma vie se renverse. Un événement révolutionnaire. Où il y avait livres il y a l'enfant niais. Du jour au lendemain je cesse d'écrire. À la place de l'écriture : *mon fils, le commandant fantôme de l'écriture*.

Je suis toujours à sa page. Toujours sur sa mystérieuse Culture. À l'âge de vingt-deux ans je découvre l'autre monde du monde. J'adopte *la fameuse ligne du mongolien*. C'est un alignement sur le non-aligné.

De tous mes enfants il est *la seule personne*. Le héros de la famille. L'instructeur de ma foi. Le saint simple.

Cet enfant, quand est-il parti ? Un an je ne sors pas. Un jour, je sors. Et il s'en va. *Le jour où je ne suis pas là*. Me voilà dit le destin. Et il n'y avait pas eu de moment final. Il y a nuit dans le récit. J'essaie de pousser la porte de cette nuit.

H.C. »

BIBLIOGRAPHIE

TEXTE À L'ÉTUDE :

CIXOUS, Hélène (2000), *Le jour où je n'étais pas là*, Paris, Galilée, 189 p.

AGAMBEN, Giorgio ([1999], 2003), *Ce qui reste d'Auschwitz*, Paris, Payot & Rivages (édition de poche), 192 p.

BOISSINOT, Christian (1994), « Questions et réponses – *Spectres de Marx*. Entretien avec Jacques Derrida », *Laval théologique et philosophique*, vol. 50, n°3, p. 619-627.

BORNAND, Marie (2004), *Témoignage et fiction. Les récits de rescapés dans la littérature de langue française (1945-2000)*, Genève, Librairie Droz S.A, 255 p.

CARUTH, Cathy (1995), *Trauma: Explorations in Memory*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 288 p.

CARUTH, Cathy (1996), *Unclaimed Experience. Trauma, Narrative, and History*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 154 p.

CHAMBERS, Ross (2004), *Untimely Interventions. AIDS Writing, Testimonial and the Rhetoric of Haunting*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 415 p.

CHIANTARETTO, Jean-François et al. (2004), *Témoignage et trauma. Implications psychanalytiques*, Paris, Dunod, coll. « Inconscient et culture », 175 p.

- CIXOUS, Hélène (2001), *Portrait de Jacques Derrida en jeune saint juif*, Paris, Galilée, 200 p.
- CIXOUS, Hélène (2002), *Manhattan: lettres de la préhistoire*, Paris, Galilée, 238 p.
- DARRIEUSSECQ, Marie (2007), *Tom est mort*, Paris, P.O.L., 256 p.
- DELVAUX, Martine (1998), « Apprendre à vivre avec les spectres : témoignages des camps nazis et du sida », *L'esprit créateur*, vol. 38, n°3, p. 51-61.
- DELVAUX, Martine (2005), *Histoires de fantômes. Spectralité et témoignage dans les récits de femmes contemporains*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 226 p.
- DERRIDA, Jacques (1993), *Spectres de Marx*, Paris, Galilée, 278 p.
- DERRIDA, Jacques (1998), *Demeure. Maurice Blanchot*, Paris, Galilée, 143 p.
- DERRIDA, Jacques (2002), *H. C. pour la vie, c'est-à-dire...*, Paris, Galilée, 135 p.
- DERRIDA, Jacques (2003), *Genèses, généalogies, genres et le génie*, Paris, Galilée, 100 p.
- ERNAUX, Annie ([1974], 1984), *Les armoires vides*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 181 p.
- ERNAUX, Annie ([2000], 2001), *L'événement*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 130 p.
- FELMAN, Shoshana et Dori LAUB (1992), *Testimony. Crises of Witnessing in Literature, Psychoanalysis and History*, New York, Routledge, 294 p.
- FISHER, Claudine (2002), « Cixous and the Un/forgettable Child », *Women in French*, n°10, p. 79-92.
- FOREST, Philippe (1997), *L'enfant éternel*, Paris, Gallimard, 384 p.
- FOREST, Philippe (1999), *Toute la nuit*, Paris Gallimard, 320 p.

- FOREST, Philippe ([2007], 2008) *Tous les enfants sauf un*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 176 p.
- LAURENS, Camille ([1995], 2008), *Philippe*. Paris, Gallimard, coll. « Folio », 96 p.
- LAURENS, Camille ([2004], 2006), *Cet absent-là* Paris, Gallimard, coll. « Folio », 112 p.
- LEVI, Primo (1989), *Les naufragés et les rescapés : quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, coll. « Arcades », 200 p.
- MANN-MORLET, Corinne Dunnington (2003), *Memory and/in the fiction of Helene Cixous*, Thèse de doctorat, The Pennsylvania State University, 318 p.
- MICHAUD, Ginette (2010), *Battements du secret littéraire. Lire Jacques Derrida et Hélène Cixous*, vol. 1, Paris, Hermann éditeurs, 346 p.
- PARENT, Anne Martine (2006a), *Paroles spectrales, lectures hantées. Médiation et transmission dans le témoignage concentrationnaire*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 311 p.
- PARENT, Anne Martine (2006b), « Trauma, témoignage et récit : la déroute du sens », *Protée*, vol. 34, n°2-3, p. 113-125.
- PLANT, Bob (2007), « On Testimony, Sincerity and Truth », *Paragraph*, vol. 30, n°1, p. 30-50.
- RIFFATERRE, Michael (2002), « Le témoignage littéraire », *The Romanic Review*, vol. 93, n°1-2, p. 217-235.
- ROBIN, Régine (2003), « Répétitions », chapitre dans *La mémoire saturée*, Paris, Stock, p.27-60.

- RYE, Gill (2007), « "Maternité rendue, maternité perdue" : the Return of/to the Past in *Le Jour où je n'étais pas là* », *Parallax*, vol. 13, n°3, p. 104-111.
- STREJILEVICH, Nora (2006), « Testimony: Beyond the Language of Truth », *Human Rights Quarterly*, vol. 28, n°3, p. 701-713.
- TREVISAN, Carine (2004), « Se rendre témoignage à soi-même » dans Jean-François Chiantaretto et al., *Témoignage et trauma. Implications psychanalytiques*, Paris, Dunod, coll. « Inconscient et culture », p. 1-26.
- WAINTRATER, Régine (2003), *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*, Paris, Payot & Rivages, 274 p.
- WAINTRATER, Régine (2004), « Le pacte testimonial » dans Jean-François Chiantaretto et al., *Témoignage et trauma. Implications psychanalytiques*, Paris, Dunod, coll. « Inconscient et culture », p. 65-97.

